

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(140^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 16 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ

1. — Quatrième loi de finances rectificative pour 1981. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4967).

Mme la présidente.

Discussion générale (suite) :

MM. Méhaignerie,

Benettère,

Goasduff,

Dutard,

Proriol,

Metals,

de Caumont,

Weisbrod,

Mazoin,

Hamel,

Malgras,

Gilbert Mitterrand,

Forgues,

Balmigère,

Alain Brune,

Pistre.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. — Felt personnel (p. 4987).

M. Goasduff.

3. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 4987).

4. — Nomination des membres de la commission *ad hoc* chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (p. 4987).

5. — Ordre du jour (p. 4987).

PRÉSIDENCE DE MADAME MARIE JACQ,
vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

QUATRIÈME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (n° 600, 605).

Je crois devoir préciser, dès le début de cette séance, qu'étant donné le nombre d'orateurs inscrits, et afin de pouvoir tenir l'ordre du jour, je devrai me montrer très sévère sur le respect des temps de parole.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture, mesdames, messieurs, ce collectif agricole est nécessaire.

Certes, il serait facile de reprendre les propos qui ont été tenus l'an dernier par le parti socialiste sur le « théâtre d'ombres », mais là n'est pas l'essentiel du débat.

Je voudrais, pour ma part, poser quelques questions et, puisque j'ai été interpellé hier soir, rectifier certaines affirmations caricaturales qui ne sont pas dignes de cette assemblée.

Il existe des ambiguïtés et un malentendu, et la majorité aurait tort de ne voir là qu'une affaire politique. C'est une erreur qui a été commise en d'autres temps, et je crains qu'elle ne soit répétée.

Le malentendu porte sur le chiffrage de la perte de revenu, sur l'importance de ce qui revient au budget de l'Etat dans ces 5,5 milliards de francs et, enfin, sur les modalités parfois contestables de la répartition des aides.

Premier point du malentendu : le chiffrage de la perte de revenu. Le Président de la République avait pris clairement l'engagement de maintenir globalement le revenu de l'agriculture. Mais voici qu'apparaît la notion de maintien « sélectif » de ce revenu.

Sur quelles bases le Gouvernement a-t-il fondé ses calculs pour évaluer la perte ? Celle-ci est estimée, selon les organisations professionnelles, à 9 milliards de francs. La comparaison comptable fait apparaître une perte de 2,4 milliards que personne ne contestera. Mais ce chiffre est faussé par le fait que l'aide au revenu de 1980 est comptabilisée en 1981. Un engagement avait été pris par le Premier ministre de l'époque pour comptabiliser l'aide au revenu de 1980 sur 1980. Cela est tellement vrai que le calcul du forfait fiscal de 1980 a pris en compte l'aide aux revenus de 1980. Le Gouvernement n'entend peut-être pas, sur ce point non plus, tenir compte des engagements pris précédemment, mais je rappellerai que l'indice de revenu qui était à 100 en 1979 est passé à 94 en 1980 et à 87 en 1981.

Il serait donc tout à fait normal que le Gouvernement nous précise — c'est d'ailleurs dans son intérêt — quelle base de calcul a permis d'aboutir à ce chiffre de 5,5 milliards.

Pourquoi n'avoir pas clarifié les notions de revenu brut d'exploitation et de revenu net d'exploitation ? L'opinion publique, en effet, a besoin d'être informée, et, je le répète, la majorité a tout intérêt à satisfaire ce besoin. Dites-nous, clairement, monsieur le secrétaire d'Etat, si le Gouvernement a retenu comme base de calcul le revenu brut d'exploitation ou le revenu net d'exploitation.

M. Michel Barnier. Quelle bonne question !

M. Pierre Méhaignerie. En fait, devant ces bancs vides, nous discutons aujourd'hui du second budget de l'agriculture. Plusieurs orateurs avaient demandé pourquoi il existait une différence de 11 p. 100 entre l'évolution du budget de l'agriculture, d'une part, et l'évolution du budget général de l'Etat, d'autre part, alors qu'au cours des dix dernières années l'évolution avait été parallèle. Nous avons aujourd'hui la réponse : une réserve avait été constituée en vue de la conférence annuelle agricole, et, en fait, ce débat est budgétaire.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Nous allons renforcer des crédits qui auraient déjà dû l'être dans le cadre du projet de loi de finances pour 1982, aussi bien en ce qui concerne les crédits d'investissements que les crédits affectés à l'organisation des marchés.

Si l'on examine en détail l'affectation des 900 millions de francs consacrés essentiellement à l'organisation des marchés, on constate qu'ils ne seront pas utilisés pour mettre en place la nouvelle politique des offices, mais simplement pour répondre aux besoins de la gestion des marchés en 1982.

J'ajoute, et vous savez que cela provoque un certain mécontentement, que plus de la moitié de la somme prévue par ce collectif ne va pas directement à l'aide aux revenus des agriculteurs, mais au budget de l'Etat. Il y a donc là un tour de passe-passe. Qu'une part de cette enveloppe aille à des mesures de préparation de l'avenir, comme l'hydraulique, est normal, et personne ne s'y oppose. Mais ce qui pose un vrai problème c'est l'importance de la somme qui revient au budget de l'Etat. Telle est donc la deuxième critique que nous pouvons faire sur cette aide.

La troisième concerne les modalités de l'aide.

D'abord, la part la plus importante n'est pas consacrée à l'aide directe, et ces modalités de l'aide, comme les bases de calcul, n'ont pas été complètement précisées.

Ensuite, de nombreux agriculteurs considèrent que ces modalités pénalisent le dynamisme et les jeunes.

Un jeune qui s'installe et qui travaille avec sa femme peut-il se contenter d'un chiffre d'affaires de 100 000 francs ou de 150 000 francs ?

Des chiffres ont été avancés hier par M. Tavernier et par certains membres du Gouvernement qui sont — je suis au regret de le dire — caricaturaux. Comment peut-on dans cette enceinte, où siègent tout de même des gens sérieux, parler pour les petits agriculteurs d'une aide moyenne de 540 francs en 1980 ? En fait, on mêle sciemment, pour établir cette moyenne, les agriculteurs à temps complet, les agriculteurs retraités et les agriculteurs à temps partiel pour lesquels les revenus tirés de l'agriculture ne constituent qu'un complément. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Cela n'est digne ni du Gouvernement ni du rapporteur général du budget !

Il n'est pas honnête non plus de parler d'une aide moyenne de 8 000 francs pour les gros agriculteurs. Je rappelle que les gros agriculteurs céréaliers et betteraviers, puisque c'est d'eux dont il faut parler, n'ont perçu aucune aide en 1974, 1975 et 1980.

Comment peut-on, comme certains l'ont fait hier, affirmer que nous avons aidé, par exemple, les gros agriculteurs dans le département des Côtes-du-Nord ? Dans ce département, qui recevra cette année une aide inférieure de moitié à celle de l'an dernier, la superficie moyenne des exploitations est de dix-huit à vingt hectares ! Et, depuis quinze ans, on fait dans ce département des efforts surhumains pour maintenir les emplois dans l'agriculture.

Le Gouvernement pénalise le dynamisme par méconnaissance des réalités et de l'élevage. On parle d'une aide de 8 000 francs, mais vous savez parfaitement, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette aide a été, pour 90 p. 100 aux éleveurs, et particulièrement aux aviculteurs et aux éleveurs de porcs. Et qui peut affirmer aujourd'hui qu'un producteur qui réalise un chiffre d'affaires de 450 000 francs est un gros producteur ?

La vérité est que le Gouvernement a présenté une caricature de l'aide de l'an dernier, sans doute pour des raisons électorales. Il a ainsi, surtout dans l'Ouest, provoqué un profond traumatisme, car nombre d'éleveurs ne se sont pas retrouvés dans ce bilan caricatural. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Emmanuel Hamel. Dans le Rhône non plus !

M. Pierre Méhaignerie. La majorité entend, à juste titre, engager une reconquête du marché intérieur. Mais si, l'année dernière, nous avons donné 8 000 à 10 000 francs à certains éleveurs, c'était précisément pour faciliter cette reconquête du marché intérieur dans les secteurs qui avaient le plus souffert au cours de ces dernières années.

En fait, dans tout cela, je discerne beaucoup de préoccupations électorales. Qu'est-ce qu'un gros agriculteur ? Qu'est-ce qu'un petit agriculteur ? Cela n'a jamais été précisé, et il faudrait ouvrir un vrai débat sur ce point, car cela peut avoir des conséquences sur la stratégie du Gouvernement tant pour la reconquête du marché intérieur que pour l'emploi. Dois-je vous rappeler, d'ailleurs, qu'à la fin de la conférence annuelle toutes les organisations syndicales, quelle que soit leur tendance, ont marqué que les mesures prises pénalisaient — ce n'est pas moi qui le dis, mais l'ensemble des organisations syndicales — les agriculteurs moyens ? Alors, de grâce, qu'on nous dispense de cette caricature des notions de petits et de gros agriculteurs.

Mme la présidente. Monsieur Méhaignerie, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Michel Barnier. Son discours est intéressant !

M. Pierre Méhaignerie. Certains orateurs de mon groupe renonceraient à la parole, madame la présidente.

Mme la présidente. J'ai déjà indiqué que, étant donné le nombre des orateurs inscrits, et compte tenu de la nécessité de respecter l'ordre du jour, je devrai présider avec beaucoup de rigueur.

Si certains membres de votre groupe renoncent à prendre la parole, je vous prie donc de bien vouloir me donner leurs noms.

M. Alain Madelin. Madame la présidente, je cède mes cinq minutes de temps de parole à M. Méhaignerie, et je m'inscris dans la discussion des articles.

M. Pierre Méhaignerie. Je vous remercie, monsieur Madelin.

Le vrai problème est de savoir s'il existe des voies de sortie à la crise. Hier, j'avais un peu un sentiment d'irréalité en entendant M. Tavernier affirmer que nous sommes responsables de l'endettement des agriculteurs, de l'exode rural, de l'évolution du revenu agricole. Sait-on, par exemple, qu'il faut vingt fois moins de temps aujourd'hui pour produire un hectare de céréales que dans les années cinquante ?

Je voudrais que M. Tavernier relise le rapport de M. Pisani, alors ministre de l'agriculture, sur ceux qui défendaient le « petitisme » pour des motifs électoraux, traduisant ainsi une sorte de mépris du monde agricole.

Je suis né dans une région où l'on compte beaucoup de petites exploitations. Eh bien, qui peut affirmer qu'un exploitant de neuf hectares qui, il y a vingt-cinq ans, vivait sur la terre battue, était un modèle d'avenir ? Peut-on arrêter l'évolution des structures agricoles quand on connaît les progrès de la technique ?

Chacun sait que le vrai problème n'est pas tant celui de l'exode agricole que celui de l'exode rural qui provient de l'insuffisance de la politique d'aménagement du territoire !

Et quand, à propos de l'évolution du revenu agricole, parlera-t-on le langage de la réalité en s'en tenant aux faits ? M. Tavernier, dans son rapport sur le budget, a noté que l'évolution du revenu brut d'exploitation avait progressé de 1 p. 100 en moyenne entre 1970 et 1980, avec des périodes de forte amélioration, des périodes de stagnation, des périodes de légère hausse et des périodes de baisse. Alors qu'on ne prétende pas que le revenu a baissé tous les ans depuis 1974 ! Cela n'est pas vrai si l'on se réfère au revenu brut d'exploitation.

Quand pourra-t-on tenir ici un langage commun sur l'évolution du revenu des agriculteurs ?

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie. Il en est de même du bilan de l'agriculture. Le bilan caricatural qui en est fait est vraiment outrageant.

M. Michel Barnier. Ce n'est pas le seul !

M. Pierre Méhaignerie. Alors que, dans les années soixante, le déficit était de 15 milliards de francs, nous avons enregistré cette année un excédent de 25 milliards, et c'est le consommateur qui a été le grand gagnant.

Comment sortir de la crise ? Ce sera difficile, mais on peut y parvenir par des gains de productivité, par une action sur les prix — je souhaite à cet égard que M. le secrétaire d'Etat confirme l'engagement qui avait été pris par M. le Président de la République de ne pas descendre en dessous de 15 p. 100 d'augmentation des prix agricoles — et par une action sur les coûts.

Mais si l'action sur les coûts est nécessaire, pourquoi avoir augmenté les taux des prêts ? Pourquoi avoir procédé à un relèvement brutal des taux des cotisations sociales qui entraînera à lui seul une perte de près de deux points de revenu en 1982 ?

La seule solution réaliste, compte tenu de l'existence d'une communauté à dix où les intérêts sont divergents, est de faire prendre en charge par l'Etat une partie des coûts, comme le font certains pays européens.

Pourquoi le Gouvernement, plutôt que d'augmenter le budget de l'Etat, n'a-t-il pas, cette année, apporté une aide aux coûts sous la forme d'une aide aux cotisations sociales et à l'aliment du bétail ?

Ces deux mesures auraient été essentielles pour alléger les coûts de production, et je vous assure, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'elles n'auraient pas été considérées par les autres catégories socio-professionnelles comme une nouvelle subvention à l'agriculture. Pourquoi le Gouvernement ne s'est-il pas engagé dans cette voie, qui aurait été la plus sage ?

En conclusion, je crains qu'une position idéologique et doctrinaire...

M. Michel Barnier. Une de plus !

M. Pierre Méhaignerie. ...sur les notions de petits et de gros agriculteurs et sur la répartition des aides aux revenus ne favorise en rien la justice.

M. Emmanuel Hamel. Et elle divise le monde paysan !

M. Pierre Méhaignerie. Cette justice, dans la mesure où nous ne pouvions l'établir par un système de quantum, nous l'avons recherchée en établissant des cotisations sociales qui varient de 1 à 20 selon la taille des exploitations. Il faut rappeler

que 400 000 de ces petits agriculteurs, dont le Gouvernement parle tant, bénéficient d'un régime social complet pour moins de 2 500 francs par an.

Nous avons pensé que le remède aux inégalités passait par une forte hiérarchie du taux des cotisations sociales plus que par la voie du marché qui aurait constitué une mystification énorme, avec des artifices et un coût bureaucratique élevé.

Cette position doctrinaire et idéologique, je le répète, ne fera en rien progresser la justice...

Mme la présidente. Monsieur Méhaignerie, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Pierre Méhaignerie. Je conclus, madame la présidente.

...mais elle portera atteinte au dynamisme et à la capacité de conquête qui étaient l'image de l'agriculture française. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme la présidente. La parole est à M. Benetière.

M. Jean-Jacques Benetière. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les aides annoncées lors de la conférence annuelle qui figurent dans cette loi de finances rectificative se répartissent en trois catégories : les aides à caractère social, les aides à caractère économique et les mesures structurelles qui préparent l'avenir.

En réalité, on peut classer différemment et de manière plus simple ces crédits, selon leur destination : les aides aux revenus des agriculteurs, d'une part, les aides à l'organisation et à la modernisation de l'ensemble de la filière agro-alimentaire, d'autre part. Les premières se traduiront immédiatement par une aide aux revenus ou par un allègement de la dette des agriculteurs. Les secondes créeront les conditions favorables à l'amélioration de l'ensemble des revenus agricoles et au renforcement de l'efficacité de la filière agro-alimentaire, conformément aux intérêts communs des agriculteurs et des consommateurs. La part respective de ces deux catégories d'aides est la suivante.

L'aide aux revenus, c'est-à-dire l'allocation de solidarité — soit 1,5 milliard de francs — les aides aux agriculteurs en difficulté, les aides aux sinistrés de l'Ouest, la prise en charge des intérêts d'emprunt, représente globalement 2,5 milliards de francs.

L'aide à l'organisation et à la modernisation de l'ensemble de la filière avec, en particulier, l'organisation économique aux différents stades de la filière, le renforcement de l'industrie agro-alimentaire, les aides aux investissements, la promotion des exportations, les investissements pour réduire les consommations intermédiaires, la mise en œuvre de nouvelles politiques foncières, les actions en faveur de l'emploi et les actions spécifiques dans un certain nombre de régions défavorisées, tout cela représente 3 milliards de francs.

Que vont réellement apporter ces mesures à l'agriculture et aux agriculteurs, qui sont confrontés à des problèmes graves ?

Diverses organisations agricoles demandaient, eu égard à l'évolution du revenu brut d'exploitation en 1981, des aides aux revenus pour un montant allant de 9 à 10 milliards de francs. Par rapport à cette demande, il convient de rappeler que les aides accordées au titre du rattrapage du revenu en 1980 par le gouvernement Giscard-Barre s'élevaient à 4,6 milliards de francs, alors que le revenu brut d'exploitation était en baisse de 6,4 p. 100 par rapport à 1979. En 1981, avec une baisse de 3,1 p. 100, les agriculteurs obtiennent des crédits supplémentaires de 5,5 milliards de francs.

Il n'était guère réaliste d'espérer un transfert plus important, celui-ci s'ajoutant déjà au transfert mis en œuvre pour le financement de la protection sociale agricole. En outre, les revenus des agriculteurs sont encore mal connus.

En réalité, avec des moyens forcément limités le Gouvernement devait faire face à un double impératif : prendre en compte les revenus les plus faibles des agriculteurs en 1981 et leur donner les moyens de faire progresser ces revenus au cours des années qui viennent.

On peut certes s'interroger sur la durabilité et sur le bien-fondé de la procédure de la conférence annuelle, qui a pour effet de bouleverser les arbitrages budgétaires précédemment élaborés. Il serait sans doute plus sage de revenir à la procédure budgétaire traditionnelle, après les consultations de l'ensemble de la profession agricole, pour décider des moyens publics qui doivent être mis en œuvre dans les secteurs agro-alimentaires. En effet, ces crédits décidés au titre de la situation de 1981 seront bien octroyés en même temps que les moyens votés dans le cadre de la loi de finances pour 1982. D'ailleurs le problème qui se posait au Gouvernement en novembre et en décembre 1981 est bien le même que celui auquel il était confronté lors de l'élaboration de la loi de finances pour 1982.

La double problématique à laquelle doit répondre le budget de l'agriculture est bien celle de la prise en charge de la sous-rémunération structurelle d'un grand nombre d'agriculteurs et du choix des moyens qui permettront de renforcer l'efficacité de la filière agro-alimentaire et d'améliorer à moyen terme la rémunération des agriculteurs dans cette filière.

Si le revenu des agriculteurs fait problème aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il a baissé en 1981, c'est parce qu'il est en baisse depuis huit ans et que, de ce fait, les agriculteurs sont à l'avant-dernier rang des revenus socio-professionnels avec environ la moitié des revenus agricoles nets inférieurs au S.M.I.C. A partir de ce constat, c'est bien le modèle de développement de la filière agro-alimentaire qu'il faut mettre en cause ainsi que la politique agricole qui a été suivie par les gouvernements précédents.

En termes de revenus agricoles, il faut à la fois assumer l'héritage du passé, dans la perspective de la société de solidarité que nous voulons construire et au sein de laquelle les agriculteurs prendront leur place, et mettre en œuvre une politique de développement différente, conforme aux intérêts des consommateurs et du plus grand nombre des agriculteurs.

Par rapport à ces deux perspectives d'ensemble la conférence annuelle de 1981, d'une part ouvre la voie à la solidarité et, d'autre part, engage les actions d'avenir décisives pour l'ensemble de la filière agro-alimentaire.

Les mesures de solidarité qui ont été prises doivent toutefois éviter un certain nombre d'écueils.

En matière d'aide aux revenus, le Gouvernement a décidé de réserver l'intervention à ceux qui en ont le plus besoin en écartant les exploitants ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 francs. Mais nous souhaitons qu'il soit tenu compte de la faiblesse du revenu disponible dans un certain nombre de systèmes de production, même lorsque le chiffre d'affaires est élevé.

Dans les productions hors-sol par exemple, il est courant que le revenu disponible des exploitations bien gérées se situe entre 15 et 18 p. 100 du chiffre d'affaires. On en arrive ainsi à des revenus par ménage de l'ordre de 40 000 francs par an, pour un chiffre d'affaires par exploitation d'environ 300 000 francs.

Aussi les coefficients de pondération dont a parlé Mme le ministre de l'Agriculture doivent-ils être suffisamment efficaces pour que l'aide de solidarité ne soit pas enlevée aux agriculteurs qui en ont besoin.

Pour ce qui concerne la prise en compte des seuils de chiffre d'affaires, nous souhaitons également qu'un traitement particulier soit réservé aux G.A.E.C., au sein desquels se retrouvent plusieurs associés partageant la responsabilité du chef d'exploitation.

Un autre aspect de la politique d'aide aux revenus nous préoccupe. Si le montant des allocations de solidarité — 3 000 francs, 2 500 francs ou 2 000 francs — paraît relativement faible eu égard à la sous-rémunération d'un grand nombre d'agriculteurs, nous souhaitons que le cumul des différentes aides auxquelles pourront prétendre certains exploitants : allocation de solidarité, allocation de calamité, aide au désendettement, aide à l'investissement, n'excède pas 10 000 francs environ par exploitation sauf, éventuellement, dans les zones de montagne où ce plafond pourrait être relevé. Ainsi éviterait-on de trop grandes disparités entre ceux qui ne percevront que l'allocation de solidarité et ceux qui bénéficieront du cumul de plusieurs aides.

Nous souhaiterions également qu'un sort particulier soit réservé aux C.U.M.A. qui constituent une forme intéressante d'investissement puisqu'elles permettent d'alléger la charge individuelle des exploitants. En effet, il nous faut aller vers une agriculture plus économe, ce qui implique un traitement plus favorable des formes associatives et coopératives, notamment au stade de l'investissement.

La réorientation des aides de solidarité au profit de ceux qui en ont le plus besoin nous paraît, malgré l'insuffisance inévitable des moyens qui pouvaient être consacrés dès cette année à cette politique, un acquis très important eu égard aux injustices auxquelles avait conduit la politique d'aide décidée en 1980. Monsieur Méhaignerie, il est exact que les agriculteurs réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs ont perçu en moyenne 8 000 francs au titre de 1980, mais, en dessous de 50 000 francs de chiffre d'affaires, l'aide n'a atteint, en moyenne, que 500 francs ! Il était temps que le 10 mai se produise pour que le beau mot de solidarité — que nous ne pouvons prononcer aujourd'hui qu'en tremblant — commence à trouver son sens dans la conférence annuelle française.

Mais il va de soi que cette politique de solidarité devra prendre toute sa dimension dans les prochaines années. Cela implique certes, comme le souligne le Plan intérimaire, que la situation réelle de chaque agriculteur soit mieux connue en termes de revenus et qu'on arrive à la transparence dont a parlé M. le ministre du budget.

Cela implique aussi que la collectivité nationale s'engage à faire jouer pleinement la solidarité à l'égard du monde agricole, ou plutôt des mondes agricoles, lorsque nous connaîtrons plus précisément les revenus des différentes catégories d'agriculteurs, qui se caractérisent, pour un très grand nombre d'exploitants, par une réelle sous-rémunération. A cet égard, je remercie M. le ministre du budget d'avoir rappelé que le Gouvernement se réclame de cette solidarité d'ensemble.

Cet objectif de solidarité devra également se traduire à Bruxelles par l'adoption d'une politique de prix et d'organisation des marchés apportant une réelle garantie de revenu à la majorité des producteurs. Les prix devront être modulés en fonction des quantités livrées, et tant que la réforme de la politique communautaire que nous attendons n'aura pas été mise en œuvre, les mesures nationales de soutien des revenus devront être maintenues.

Mais la politique de solidarité ne concerne pas seulement l'amélioration nécessaire des bas revenus ; elle doit aussi prendre en compte l'amélioration des conditions de vie.

Certes, l'objectif des trente-cinq heures hebdomadaires en 1985 n'est pas jugé réaliste par les agriculteurs, mais la politique de changement et de progrès social, qui ne saurait ignorer sans risques sociologiques et politiques graves les travailleurs des champs, doit également les aider à réduire leurs temps de travail pour accroître leur temps libre en leur offrant, par exemple, le droit au congé annuel et au congé hebdomadaire auxquels n'ont pas accès les trois quarts des éleveurs français. A cet effet, monsieur le secrétaire d'Etat, nous nous félicitons que vous ayez prévu un crédit de 15 millions de francs pour les services de remplacement même si ce chiffre apparaît bien faible compte tenu de l'ampleur des besoins.

Nous nous félicitons également des mesures que Mme le ministre a annoncées en faveur de la création d'emplois, en ce qui concerne notamment l'extension des contrats de solidarité au secteur agricole, lequel ne doit pas être exclu de la politique gouvernementale de lutte contre le chômage.

S'agissant de l'organisation et de la modernisation de l'agriculture, nous nous réjouissons de l'ampleur des moyens de financement dégagés par la conférence annuelle.

En particulier, le crédit de 915 millions de francs alloué aux filières agro-alimentaires qui en ont le plus besoin permettra de renforcer l'efficacité du système agro-alimentaire au profit à la fois des consommateurs et des producteurs. Encore faut-il que les agriculteurs soient suffisamment organisés pour défendre leur pouvoir économique et leur revenu, notamment au sein de coopératives démocratiques, et que les pouvoirs publics prennent leurs responsabilités dans des offices dotés d'un réel pouvoir de contrôle de la circulation des produits tout au long de la filière.

De même, les crédits inscrits au profit du foncier ouvrent des perspectives prometteuses pour la mise en œuvre d'une politique foncière efficace et réaliste. L'extension des pouvoirs des S.A.F.E.R. en matière de location répondra effectivement à l'attente des agriculteurs, qui ne seront plus condamnés à s'endetter lourdement, notamment en début de carrière.

Mais cette réforme étendant le pouvoir des S.A.F.E.R., qui devra impérativement mettre un terme au détournement abusif de la politique des structures que constituent en particulier les ventes aux enchères des terres, doit aller de pair avec la mise au point d'une procédure permettant de mieux associer les agriculteurs aux décisions relatives à l'affectation des terres disponibles et au contrôle des structures. A cet égard, la création d'offices fonciers aux niveaux cantonal et départemental permettra aux agriculteurs et aux élus locaux de déterminer la meilleure affectation des terres, c'est-à-dire celle qui consistera à aider en priorité les agriculteurs qui en ont le plus besoin.

J'aurais pu prendre d'autres exemples parmi les actions financées au titre des aides structurelles préparant l'avenir. Mais l'organisation des marchés et la création d'offices fonciers constituent les deux réformes fondamentales qu'attendent aujourd'hui les nombreux agriculteurs qui croient à la politique du changement, c'est-à-dire à cette meilleure répartition du revenu agricole dont les filières agro-alimentaires françaises ont besoin pour renforcer leur efficacité au service du marché intérieur et leur compétitivité au niveau international.

Parce que ce projet de loi de finances rectificative engage ces réformes et parce qu'il confère une réelle dimension de solidarité à la nouvelle politique agricole, le groupe socialiste le soutiendra avec confiance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Quelle surprise !

Mme la présidente. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autres avant moi l'ont souligné, la politique agricole actuelle va non seulement à l'encontre de l'intérêt économique du pays et de la liberté d'entreprendre, mais aussi à l'encontre de l'égalité des chances entre tous les Français. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Charles Miossec. Très bien !

M. Dominique Dupilet. Notre politique agricole va surtout à l'encontre de la liberté de disparaître !

M. Jean-Louis Goasduff. Cette politique va d'abord à l'encontre de l'intérêt économique du pays.

L'excédent commercial de l'agriculture avait atteint 16 milliards de francs en 1980 et plus de 21 milliards de francs en 1981. Mais la ségrégation des interventions de l'Etat pénalise les secteurs les plus productifs et annonce ainsi une détérioration de nos échanges et la remise en cause de cet apport positif de l'agriculture à la collectivité nationale.

Les récentes décisions de la conférence annuelle illustrent la méconnaissance des réalités agricoles qui caractérise les responsables socialistes.

Après les nombreuses critiques, dont la presse s'est fait largement l'écho, des mesures décidées lors de la conférence annuelle de 1981, je ferai une mise au point en la comparant à celle de 1980.

En 1980, conscient des problèmes économiques graves auxquels sont confrontés les agriculteurs, le Gouvernement avait essayé d'apporter certaines réponses économiques correspondant à l'attente des agriculteurs.

Tout d'abord, il s'était efforcé de poursuivre l'amélioration de la productivité en compensant la dislocation prix agricoles-coûts de production. En effet, chacun s'accordait à reconnaître qu'une hausse supplémentaire de deux points des prix agricoles en 1980 aurait permis aux agriculteurs d'équilibrer leurs résultats. Cette évidence a justifié la mesure de compensation directe établie sur les chiffres d'affaires. Mais nous avions aussi tenu compte des disparités de situation et des inégalités de revenu, en excluant des aides certaines productions ayant connu une évolution moins défavorable et en déterminant un plafonnement des aides par exploitation. Enfin, toujours avec l'accord des agriculteurs, nous avions décidé des aides plus structurelles qui étaient porteuses d'avenir puisqu'elles tendaient notamment à améliorer les outils économiques qui prolongent à l'aval les exploitations agricoles et à résoudre les problèmes sectoriels de certaines productions qui nécessitent un développement spécifique.

En 1981, les problèmes qui se posent aux agriculteurs sont de même nature qu'en 1980, mais — changement oblige ! — la condamnation démagogique de tout ce qui se faisait auparavant a incité les socialistes à ne pas tenir compte des réalités économiques et des propositions des agriculteurs.

Les mesures sociales décidées n'apportent aucune solution durable aux problèmes de l'agriculture. Leur caractère limité, leur référence à des seuils simplistes de chiffres d'affaires témoignent ici encore d'une politique plus orientée vers la survie que vers le développement.

M. Charles Miossec. Très juste !

M. Dominique Dupilet. Qu'est-ce que vous avez fait quand vous étiez au pouvoir ?

M. Jean-Louis Goasduff. Deux cents francs par mois pour un ménage agricole qui ne gagne que le S. M. I. C. et qui doit, avec un tel revenu, assurer les investissements nécessaires à la modernisation de son exploitation, ce n'est pas ce qu'attendaient les agriculteurs, messieurs ! C'est là que réside l'origine de leur mécontentement et de leur irritation, et non pas dans des raisons politiques, ainsi que le prétendait hier M. Jospin et ainsi également que l'a déclaré M. Fabius, hier soir.

M. Pierre Forgues. C'est pourtant vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. Nous avons également regretté d'entendre Mme le ministre de l'agriculture déclarer que ceux qui manifestent sont ceux qui n'ont pas voté socialiste.

M. Charles Miossec. C'est scandaleux !

M. Jean-Louis Goasduff. Et pourtant, ce matin, monsieur Forgues, j'ai reçu une lettre du président de la fédération du Finistère — lequel ne s'est guère battu, que je sache, pour soutenir les partis de l'actuelle opposition — dans laquelle il indique les raisons du mécontentement des agriculteurs de son département et me charge d'en faire part à Mme le ministre de l'agriculture et à M. le secrétaire d'Etat.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Dominique Dupilet. C'est vraiment un « hasard » que cette lettre vous ait été envoyée !

M. Jean-Louis Goasduff. De telles déclarations vont à l'encontre de l'unité nationale. On substitue à la notion de Gouvernement des Français celle de Gouvernement des socialistes. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Charles Miossec et M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. On divise la France en deux.

Et si demain — ce qui paraît probable — les grandes centrales ouvrières manifestent, direz-vous, messieurs de la majorité, que ces manifestations sont politiques ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Miossec. Parfaitement !

M. Jean-Pierre Gabarrou. Attendez qu'elles manifestent !

M. Jean-Louis Goasduff. Enfin, parmi les autres mesures décidées par la conférence annuelle agricole de 1981, le flou et l'imprécision, qui caractérisent la politique agricole socialiste, demeurent.

Les critères et les modalités de ces mesures seront précisés ultérieurement, ce qui, en fait, renvoie aux calendes l'exécution de ces mesures.

Et pourtant, ce sont des mesures concrètes et immédiates qu'attendent aujourd'hui les agriculteurs.

Les récentes décisions accroissent encore l'incertitude de l'avenir qui sévit dans le monde agricole. Aux remises en cause perpétuelles, aux tâtonnements permanents de la politique agricole commune vient s'ajouter aujourd'hui l'incohérence de la politique agricole nationale.

M. Gérard Gouzes. C'en est trop !

M. Jean-Louis Goasduff. Il ne s'agit pas de prendre date avec le Gouvernement pour mesurer les effets de sa politique lors de la parution des premiers résultats de 1982, il s'agit d'empêcher une détérioration prévisible d'un secteur économique qui a contribué au progrès économique de la France.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. L'appréhension négative des réalités de l'entreprise, qu'elle soit agricole ou non, constitue une source de déstabilisation pour un édifice que l'ensemble des Français s'étaient, en dehors de toute considération politique, efforcés de continuer.

L'entreprise est la source des richesses disponibles pour la population. Il est grave qu'une politique de meilleure distribution des résultats, que tous s'accordent à juger souhaitable, remette en cause l'instrument même qui les crée.

Un député du rassemblement pour la République. Evidemment !

M. Jean-Louis Goasduff. L'exploitation agricole a pour vocation de valoriser nos potentialités naturelles en fournissant non seulement les matières premières nécessaires à la sécurité alimentaire des habitants, mais aussi des volumes de produits alimentaires qui participent largement à l'équilibre de la balance commerciale française.

Actuellement, on met à l'index ceux qui ont réussi par leur compétence, avec les moyens dont ils disposaient, à assumer pleinement le rôle économique qui leur est imparti.

M. Charles Miossec. Ils jouent le rôle de bouc émissaire !

M. Jean-Louis Goasduff. Plutôt que d'inciter ceux qui tardent, soit du fait de difficultés financières, soit du fait de problèmes de structures, à rejoindre le peloton de tête, le Gouvernement supprime, par des « aides de survie », toute incitation au progrès économique.

C'est ce dernier qui génère le progrès social, et non le contraire. Les socialistes doivent le comprendre, même s'ils se refusent à l'admettre.

J'aborderai maintenant le problème de la liberté d'entreprise et du droit d'initiative.

Personne ne connaît mieux la réalité d'un problème que celui qui le subit.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Jean-Louis Goasduff. L'Etat ne peut, au travers de schémas généraux, de règlements étendus à tous, apporter une solution concrète aux difficultés parfois spécifiques d'une entreprise.

Les agriculteurs l'ont compris. Ils cherchent d'abord à résoudre par leur propre initiative les problèmes qu'ils rencontrent. Que ce soit au niveau climatique ou au niveau d'accidents naturels exceptionnels, ils ont prouvé la valeur de leur responsabilité de chefs d'entreprise et leur aptitude à trouver des solutions rapides et efficaces. Ils ont réussi à le faire car ils disposaient d'une liberté de décision qui n'avait, jusqu'à présent, jamais été remise en cause.

Aujourd'hui, sous le paravent de la régionalisation, où chacun voudra pouvoir gérer les affaires du voisin, où les assemblées spécifiques à une profession seront soumises à l'accord préalable des assemblées publiques, où le pouvoir local, l'assemblée départementale, le conseil régional, les instances nationales se livreront des batailles incessantes pour élargir leurs domaines respectifs de compétence, l'individu se trouvera perdu dans des méandres complexes, où s'égèreront les dossiers et le concret du quotidien.

Les nationalisations, qui, souvent, ont permis la sauvegarde ou le développement d'activités menacées, ont un effet inverse aujourd'hui, en perturbant l'activité et les investissements d'entreprises rentables, souvent très performantes.

Les nationalisations sont l'héritage de vingt années de discours démagogiques, où celui qui avait réussi était rendu responsable de « l'échec » de ceux qui n'avaient pas tenté leur chance ou n'avaient pas réussi.

La politique de la division se révèle payante en période de difficulté, mais, malheureusement, elle aggrave plus les problèmes qu'elle ne les résout.

Dans le domaine agricole, les projets multiples de création d'offices — offices fonciers ou offices agricoles — confirment la pénétration pernicieuse de l'Etat dans les organismes professionnels, certains de ceux-ci étant plus mandatés par le Gouvernement que par les agriculteurs eux-mêmes...

M. Dominique Dupilet. C'est une caricature !

M. Jean-Louis Goasduff. ... entraînent des réactions vigoureuses de la part des exploitants agricoles.

Ces derniers entendent parler de solidarité nationale, de maintien du revenu, d'expansion, mais il n'en ressentent pas les effets. Ils ont l'impression d'être considérés comme une catégorie à part de la société française.

Pourtant, les agriculteurs sont conscients de leur profonde imbrication dans l'économie générale du pays, de leur dépendance croissante des secteurs d'activité situés en amont et en aval de la production, mais aussi de la politique économique, monétaire et sociale définie par le Gouvernement.

L'unité nationale est désormais touchée, certains se sentant exclus des objectifs et de l'ambition assignés à l'économie française.

Quant à l'égalité des chances, la politique du « rattrapage » apparaissait, à juste titre, comme souhaitable pour limiter les inégalités de revenus.

Le récent rapport du C.E.R.C. témoigne des résultats déjà acquis depuis dix ans, mais ces résultats ont été obtenus sans que soit remis en question le potentiel économique national.

Aujourd'hui, cette politique se mue en « discrimination sectorielle ». Elle se traduit par des mesures ponctuelles établies sur le court terme, la perspective économique à moyen et à long terme étant absente des préoccupations.

M. Jean-Jacques Benetière. C'est faux !

M. Dominique Dupilet. Les arguments sont contradictoires !

M. Jean-Louis Goasduff. Les désillusions n'en seront que plus grandes. La politique actuelle engendre des améliorations sociales provisoires, voire fictives, que la dégradation de la situation économique annule rapidement, mais elle laisse un goût amer à ceux qui sont pénalisés et qui constatent que l'effort qu'ils avaient entrepris depuis de longues années a été anéanti en quelques mois de gestion socialiste. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Jacques Benetière. Depuis dix ans, les agriculteurs sont pénalisés !

M. Jean-Louis Goasduff. L'agriculture apparaît comme un exemple concret de cette analyse partielle des réalités.

M. Charles Miossec. Hélas !

M. Jean-Louis Goasduff. Les prévisions à partir desquelles les agriculteurs dynamiques ont bâti le développement de leur exploitation sont rendues caduques et remettent en question un équilibre financier déjà aléatoire du fait de l'ampleur des capitaux empruntés et de la dégradation des termes de l'échange prix-coûts de production.

Le contingentement des prix et l'encadrement administratif des productions par des offices proposés par la majorité...

M. Dominique Dupilet. C'est du long terme !

M. Jean-Louis Goasduff. ... détruisent l'espoir d'une amélioration possible non seulement des situations particulières, mais aussi du contexte général. Le défi agricole français lancé par tous les agriculteurs et par les anciens responsables politiques est mort, tué par une politique où les notions de rémunération du risque et de valorisation de l'initiative sont exclues au profit d'une recherche d'assistance permanente...

M. Charles Miossec. Et même d'étouffement !

M. Jean-Louis Goasduff. ... que l'Etat protecteur socialiste ne pourra soutenir bien longtemps.

Face à la concurrence internationale, où l'esprit d'entreprise fait merveille, la France risque de perdre très prochainement ses derniers atouts.

Plusieurs députés socialistes. Mais non !

M. Jean-Louis Goasduff. Il convient aujourd'hui, monsieur le secrétaire d'Etat, de rendre l'espoir aux agriculteurs et à tous les Français, pour que notre économie retrouve son dynamisme et permette ainsi un véritable progrès social.

Mais, pour cela, il faut abandonner les orientations politiques actuelles que vous proposez, messieurs.

En terminant, je répondrai à M. Forgues...

M. Pierre Forgues. Ah ?

M. Jean-Louis Goasduff. ... qui prétendait hier que M. Foyer ne connaissait rien à l'agriculture. Il ne pourra, certes, proférer une telle accusation à mon égard, car, fils d'ouvrier agricole, ayant moi-même exercé cette profession et ayant gravi avec bien des difficultés tout ce qui les agriculteurs doivent gravir aujourd'hui...

Un député socialiste. A qui la faute ?

M. Jean-Louis Goasduff. ... je prétends connaître l'agriculture, ses difficultés et j'entends la défendre. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Forgues. Je vous répondrai tout à l'heure.

Mme la présidente. La parole est à M. Dutard.

M. Lucien Dutard. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour nous, communistes, qui avons fait le choix d'une agriculture familiale à responsabilité personnelle, l'installation des jeunes s'impose pour maintenir un nombre suffisant d'exploitations.

Faute de réussir ce renouvellement de population, notre pays serait conduit vers une forme d'agriculture extensive inadaptée aux conditions naturelles et aux besoins de notre pays.

C'est pourquoi nous estimons que, pendant les deux dernières décennies du siècle, il serait souhaitable d'installer annuellement environ 20 000 jeunes. Un effort — qu'il faut poursuivre et que Mme le ministre a souligné — a déjà été accompli par le Gouvernement.

Pour être couronnée de succès, l'installation d'un jeune doit être établie sur une triple base : la formation, le foncier et le financement.

Examinons d'abord la formation.

L'agriculture de demain, celle que nous voulons pour notre pays, ce n'est plus le refuge après l'échec. Au contraire, elle appelle un sens aigu des responsabilités, une grande capacité d'initiative et une solide culture générale et technique.

L'exploitant est sans cesse confronté à de nouvelles données. Les progrès de la chimie, de la biologie, de la génétique et de l'informatique accompagnent chacune des phases du processus de production.

Efficaces, les nouveaux modes de production peuvent, à l'inverse, être ruineux s'ils ne s'accompagnent pas d'une grande maîtrise des conditions de leur mise en œuvre.

Pour être citoyen responsable, l'agriculteur doit bénéficier d'une formation fondée sur les connaissances les plus avancées.

Cette orientation implique une nouvelle politique scolaire des milieux ruraux, de l'école maternelle jusqu'au lycée.

C'est sur cette base que la formation au métier d'agriculteur doit être conçue.

Les établissements agricoles publics et privés ont, dans cette perspective, une place de choix, ce qui rend urgente l'intégration de ces derniers dans un grand service public de l'enseignement laïc.

Les maisons familiales rurales doivent voir leur statut modifié et la finalité de leur enseignement inscrite dans les préoccupations du service public.

A l'enseignement général et technique s'ajoute une période d'apprentissage à la conduite de l'exploitation. Certains ont déjà pu vivre la réalité de la ferme parentale, mais beaucoup n'ont qu'une expérience limitée, qu'il est nécessaire de compléter. A cet effet, certaines décisions de la dernière conférence annuelle apportent des innovations intéressantes, qu'il faudra encore développer et aménager.

Au bout de ce parcours de formation, le jeune se heurtera au problème du foncier et du financement.

Disposer du foncier est le premier obstacle à franchir. La terre est, en effet, l'outil de travail de base de l'exploitation.

Notre groupe a toujours accordé la plus grande attention à ce problème. Depuis longtemps, nous réclamons que la terre disponible soit mise préférentiellement à la disposition des jeunes qui veulent s'installer. Nous avons souligné cette priorité lors du débat sur la loi d'orientation de 1980. Il faut réformer ce volet foncier pour mieux contrôler l'affectation des terres.

La sécurité de l'exploitant étant essentielle, l'achat a constitué et constitue encore la solution la plus courante. Des prêts superbonifiés sur une longue période permettront d'alléger cette charge.

Par ailleurs, nous soutenons le développement des formules de location, à partir d'organismes publics, lesquelles, au demeurant, ne mettent jamais en cause la propriété privée du sol pour tous ceux qui préfèrent cette formule et en ont les moyens.

Les S. A. F. E. R. départementales et régionales devront être renouées, démocratisées, dotées de moyens juridiques et financiers nouveaux. Elles auront vocation à appréhender, à gérer et à aménager les terres, qu'elles pourront soit retracer sur proposition des commissions départementales des structures, soit louer préférentiellement aux jeunes qui s'installent.

La dotation des jeunes agriculteurs est en voie de doublement, mais l'augmentation des taux des prêts annule une partie de cette mesure. De nouveaux mécanismes devront être trouvés, s'inspirant des expériences réalisées dans d'autres secteurs.

En raison des difficultés particulières pour les premières années, on pourrait envisager des reports d'impôts, des allègements de charges sociales ou de cautionnement, notamment pour le bail, et des dispositions spéciales en cas de calamités.

L'aide au financement peut aussi passer par un encouragement à la coopération et à l'agriculture de groupe — questions qu'a traitées M. Michel Couillet.

En outre, permettre aux agriculteurs ayant atteint soixante ans de prendre leur retraite constitue un autre moyen de mettre des terres à la disposition des jeunes. Déjà, le niveau des retraites a été relevé et d'autres mesures ont été prises pour les jeunes, notamment à propos des contrats d'installation. De nouveaux progrès doivent être décidés si nous voulons que ces mesures soient réellement incitatives.

Avec le niveau des revenus, le logement est un problème souvent difficile à résoudre. Des moyens nouveaux d'aide à l'habitat rural — dotations, prêts spéciaux, amélioration du localif — devraient favoriser le logement ou le relogement des jeunes ménages.

Enfin, la troisième base de l'installation est constituée par le financement.

L'absence d'une politique de prix rémunérateurs a constitué un frein essentiel à l'engagement des jeunes. L'attrait d'un salaire mensuel conduit encore nombre de jeunes à faire, s'ils le peuvent, le choix de la sécurité. La définition d'une nouvelle politique des revenus par des prix minimaux garantis est donc un atout maître du changement.

D'autres actions doivent être également développées, notamment les services de remplacement permettant aux agriculteurs de se libérer de temps en temps. La protection sociale, qui demeure encore inférieure sur quelques points pour les agriculteurs, devra être harmonisée. La conférence annuelle a amorcé un changement de politique favorable à l'installation. Cette orientation mérite d'être soutenue et développée, notamment sur les quelques points que je viens d'évoquer.

De gros obstacles devront être surmontés. C'est pourquoi j'appelle les jeunes à l'action pour soutenir la politique nouvelle — celle du changement — pour bâtir l'agriculture de l'an 2000 avec les forces de progrès. Je sais que les jeunes nous entendront et décideront d'avancer avec nous vers la société de justice et d'humanité dont notre pays a besoin.

Bien entendu, nous voterons l'ensemble du projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Proriot.

M. Jean Proriot. Monsieur le secrétaire d'Etat, le collectif budgétaire qui nous est soumis aujourd'hui concerne uniquement les aides économiques. Les mesures sociales étant financées par les excédents du Crédit agricole ne pourront donc pas être approuvées par le Parlement. Ce tour de passe-passe, à la limite de l'inconstitutionnalité, comme l'a montré hier M. Foyer, s'inscrit dans la poursuite de votre politique agricole inquiétante et insuffisante.

En effet, alors que le budget de l'Etat croît de 27,9 p. 100, celui de l'agriculture ne progresse que de 16 p. 100. Le Sénat vient d'ailleurs de refuser ces crédits. Ainsi, vous semblez oublier que l'agriculture est une force d'équilibre pour notre pays : un Français sur cinq vit directement ou indirectement de la terre.

La fonction première de l'agriculture n'est-elle pas de nourrir la nation ? Ce simple rappel vaut plénitude des droits dans le partage du revenu national. Mais, depuis huit ans, le revenu agricole a connu des difficultés : en 1974, 1975, 1976, 1977 et 1980, soit cinq années sur huit, les gouvernements précédents ont apporté des aides aux agriculteurs. Ces aides ne doivent pas pour autant les culpabiliser. D'autres secteurs vitaux ont été tour à tour épaulés, soit dans leurs revenus, soit dans leurs programmes d'investissement. Les sociétés nationalisées ne sont pas les dernières à être demandereses, voire « arrosées ». Les agriculteurs ont horreur de la notion d'assistance, ils n'entendent obtenir que leur dû. Or la conférence annuelle agricole ne leur accorde que 5,5 milliards de francs.

Un différend est intervenu entre les organisations professionnelles qui estimaient la perte du revenu à 9,6 milliards, et le Gouvernement qui avançait le chiffre, très nettement inférieur, de 2,4 milliards de francs, comme l'a rappelé hier Mme le ministre de l'agriculture.

S'il n'y a pas lieu de revenir sur ce débat, j'aimerais cependant rappeler l'engagement formel pris par le gouvernement précédent qui consistait à comptabiliser, en 1980, les aides accordées au titre de 1980, alors qu'elles sont versées en 1981. Cette compensation insuffisante de 5,5 milliards de francs va à l'encontre de votre volonté de changement. Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi 5,5 milliards de francs au lieu de 7 ou de 9 milliards ? Quelle justification vous permet d'affirmer qu'il s'agit « du juste et de l'indispensable » ?

Hier soir, M. le ministre chargé du budget, Mme le ministre de l'agriculture, M. le rapporteur général et les orateurs socialistes se sont livrés *a posteriori* à une critique systématique du système mis en place par M. Barre et M. Méhaignerie l'an dernier. Parallèlement, ces mêmes orateurs ont paré des plumes du paon le système mis en place cette année, en se livrant à un exercice difficile d'auto-conviction et d'auto-persuasion. Leurs critiques présentaient, vis-à-vis du système de l'an dernier, le vice rédhibitoire de l'outrance et du non-respect de la vérité.

En effet, les aides décidées et votées par l'Assemblée à la fin de 1980 étaient plafonnées. L'aide de 3 p. 100 consentie aux productions de viande et celle de 1 p. 100 aux productions laitières ne s'appliquaient que sur des chiffres d'affaires d'un montant fiscalisé, limité à 500 000 francs et même aucune aide n'était prévue pour les grandes productions céréalières, ce qui éliminait automatiquement ceux que la majorité appelle les « gros » agriculteurs.

De même, les prises en charge d'intérêts ne portaient l'an dernier que sur certaines catégories de prêts contractés après les hausses des taux d'intérêts des années 1974 et 1975, dont les montants étaient aussi plafonnés.

Je dois aussi à la vérité de rappeler l'accueil que les milieux professionnels agricoles avaient réservé à ces mesures en novembre et décembre 1980.

Ces mesures n'avaient alors déclenché ni une pareille contestation, ni une telle grogne, ni l'organisation d'aussi nombreuses manifestations aux quatre coins du pays. Un journal, hier soir, annonçait pour le seul lundi 14 décembre : « Nouvelles manifestations paysannes à Chaumont, à La Roche-sur-Yon, à Saint-Lô, à Bayeux, à Vire, à Sète, à Montpellier, à Carcassonne », après Strasbourg samedi dernier. Si vous ne changez pas monsieur le secrétaire d'Etat, les montants et les modalités de votre système, vous vous préparez quelques chaudes journées devant les préfetures, sous-préfetures et autres perceptions.

M. Gérard Houteer. Vous en savez des choses !

M. Jean-Jacques Benetière. Vous êtes bien informé !

M. Jean Proriot. Si les aides allouées aux exploitants en difficulté et à ceux qui disposent de faibles revenus nous paraissent nécessaires et incontestables, en revanche leur exclusivité reste condamnable. En effet, l'ensemble du revenu agricole a baissé. La solidarité n'exige-t-elle pas de compenser la perte du revenu de tous les agriculteurs concernés ? La compensation aurait dû être autant économique que sociale. En essayant de résoudre pour un temps le problème des uns, vous allez condamner les exploitations moyennes qui feront les frais de votre politique.

Croyez-vous vraiment qu'une aide directe de 3 000 francs pour l'année, soit l'équivalent d'un treizième mois pour des sous-amicards, empêchera les agriculteurs de mettre la clé sous la porte de la ferme si leur situation est désespérée ? Ainsi, votre sélectivité consiste à éliminer non seulement les agriculteurs moyens mais aussi 70 p. 100 de la production agricole française. Les fruits de telles mesures seront la perte du dynamisme qui a si bien caractérisé notre agriculture grâce à la politique conduite par les précédents gouvernements.

En outre, cette aide au revenu de 1981 coûte fort peu à l'Etat qui, sur 5,5 milliards de francs, en prélève 2,7 milliards au Crédit agricole. Ainsi, les excédents de la banque verte alimenteront la manne des aides diverses de l'agriculture. Ce désengagement de l'Etat pénalisera les investissements agricoles, voire agro-alimentaires.

M. Jean-Jacques Benetière. Comment cela ?

M. Jean Proriot. En redistribuant aux agriculteurs l'argent qui leur appartient, le Gouvernement a une curieuse façon de concevoir la solidarité nationale !

Vous envisagez également, à l'article 9, l'élargissement des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Pouvez-vous nous préciser selon quels critères seront choisis les agriculteurs auxquels seront louées les exploitations et quel sera le taux de ces locations ? S'agira-t-il de simples locations ou de locations-ventes ?

M. Jean-Jacques Benetière. Les deux !

M. Jean Proriot. En ce qui concerne la fiscalisation du Crédit agricole mutuel, qui est prévue à l'article 4 du projet de loi de finances rectificative, outre l'atteinte aux principes généraux du mutualisme et de la coopération que vous dénonciez naguère, ne craignez-vous pas un renchérissement des crédits non bonifiés aux agriculteurs ? L'ancien gouvernement avait bien mieux su trouver une solution fiscale équitable avec le Crédit agricole.

M. Jean-Jacques Benetière. Solution évolutive !

M. Jean Proriot. Les déclarations, hier, de M. le ministre du budget lors de la présentation de ce quatrième collectif dit agricole ont mérité toute notre attention mais, encore plus — j'en suis sûr — celle des agriculteurs. Ceux-ci vont devenir, si nous avons bien compris, la nouvelle cible dans la ligne de mire du fisc. Ils sont prévenus : la chasse fiscale aux revenus agricoles va s'ouvrir. Mais alors qu'attendez-vous pour publier le rapport sur les revenus et impositions des agriculteurs, que le précédent gouvernement a demandé, mais que vous conservez jalousement dans vos tiroirs ? Il aurait été intéressant de le connaître dans sa version originale avant le vote de ce collectif budgétaire.

M. Jean-Jacques Benetière. M. Fabius en a parlé hier soir !

M. Jean Proriot. Mais pour n'en rien dire !

M. Jean-Jacques Benetière. Mais si !

M. Jean Proriot. Vous supprimez également la possibilité pour les agriculteurs dont les recettes sont supérieures à 500 000 francs — un amendement de la commission a fixé le seuil à 300 000 francs — de ne pas être assujettis à la T.V.A. Je vous rappelle que la T.V.A. devient pénalisante chaque fois que le producteur se trouve dans l'impossibilité de facturer à son client la T.V.A. en sus du prix hors taxe.

Ainsi, dans certains secteurs de production, les conditions de commercialisation et la position dominante des acheteurs font que l'agriculteur sera dans l'obligation de supporter la T.V.A. sur son prix de vente.

M. Charles Pistre. Pourtant, M. Méhaignerie était d'accord en commission ! Soyez logique !

M. Jean Proriot. De plus, l'obligation de produire une déclaration supplémentaire constitue un alourdissement inutile des formalités administratives.

Je viens d'indiquer que M. le ministre du budget allait déclarer l'ouverture...

M. Jean-Jacques Benetière. De l'équité fiscale !

M. Jean Proriot. ...de la chasse fiscale aux producteurs agricoles.

Mme la présidente. Monsieur Proriot, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Jean Proriot. Je termine, madame la présidente.

Vos mesures semblent avoir été dictées par une autre conception cynégétique, qui inspire souvent les mesures socialistes : la chasse aux riches ou à ceux qu'on croit tels, c'est-à-dire les faux riches. A ceux qui nous questionneront sur l'absence de toute aide à leur profit en 1981 avec votre système super-sélectif, nous répondrons : Mme Cresson vous a jugés trop riches, trop faussement riches peut-être ! Vous appartenez à une catégorie privilégiée et vos revenus n'ont sans doute pas baissé.

Je crains, malheureusement, que leur nombre ne dépasse très largement celui des bénéficiaires de vos aides. Je vous laisse deviner la suite.

En raison de l'incohérence des modalités envisagées par le Gouvernement pour combler la baisse du revenu agricole, le groupe Union pour la démocratie française ne votera pas ce projet de loi de finances rectificative pour 1981. (Exclamations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Claude Michel, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Vous êtes contre l'aide !

Mme la présidente. La parole est à M. Metais.

M. Pierre Metais. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les interprétations des décisions de la conférence annuelle agricole font transparaître l'amertume d'un grand nombre des bénéficiaires possibles.

Il est donc indéniable que le climat se dégrade dans le milieu agricole et le risque est maintenant réel de voir les sommes, telles qu'elles ont été arrêtées récemment, occultées par les prises de position, les réactions et les manifestations auxquelles elles donnent lieu.

Successivement, l'insuffisance des aides directes au revenu agricole des plus défavorisés, l'aide au revenu d'exploitation, plutôt que l'aide à la personne, au foyer fiscal ou au nombre de salariés, l'impression de ne pas vouloir considérer les exploitations en voie de modernisation sont les arguments les plus souvent retenus pour critiquer les décisions de la conférence annuelle agricole.

Il est donc urgent d'appliquer les décisions prises, de telle sorte qu'elles traduisent, dans le domaine de l'agriculture comme dans tous ceux de l'économie nationale, la volonté d'aider en priorité les agriculteurs les plus défavorisés, à travers la solidarité nationale, mais qu'elles expriment également les transitions nécessaires vers une nouvelle politique agricole.

Il nous faut maintenant convaincre. A cette fin, la façon que nous aurons de considérer les situations individuelles des agriculteurs et les modalités avec lesquelles nous leur viendrons en aide vont être déterminantes.

L'espoir, l'attente, le découragement, la colère, ces étapes sont sur le point d'être franchies si nous ne décidons pas d'une façon claire et appropriée d'y porter remède par nos propres solutions.

Je suis déjà intervenu, au cours du débat sur le budget du ministère de l'agriculture, sur la situation et les caractéristiques de l'agriculture vendéenne et, de façon plus générale, de celle des pays de Loire.

Par différents courriers adressés au ministre, j'ai appelé l'attention sur une situation en voie de dégradation rapide du fait du cumul des conditions climatiques désastreuses, des niveaux d'intensification et donc de la fragilité accrue sur le plan économique d'un grand nombre de producteurs.

Je voudrais maintenant reprendre les propos que j'ai tenus précédemment et souligner l'urgence des mesures à prendre.

L'agriculture vendéenne et celle des pays de Loire sont parmi celles qui ont le plus évolué depuis les vingt dernières années. Les agriculteurs de ces régions, confrontés à un milieu difficile, ont su le maîtriser par leur travail.

Du fait des pourcentages et d'une pression élevée de la population agricole, ils doivent, dans des structures agricoles presque toujours limitées, s'obliger à intensifier et à s'organiser.

Ils ont pu accéder à des niveaux techniques et d'intensification tels que leurs types de production animale et les niveaux d'exploitation de leurs surfaces fourragères sont parmi les plus performants de France. Ils se sont organisés dans les domaines de la sélection fourragère et de la sélection animale. Ils ont développé les différentes formules d'entraide et de travail collectif. Ils ont très largement assuré la responsabilité de leur développement et se sont dotés d'une organisation économique de qualité. Ils s'estiment en quelque sorte victimes de leur propre progrès.

Une évolution aussi rapide a bien entendu comme premier résultat de marginaliser tous ceux qui, du fait de l'âge, de l'impossibilité d'accéder aux techniques performantes, de l'insuffisance des structures ou des capitaux d'exploitation, ne peuvent pas et ne pourront jamais avoir des revenus agricoles simplement décents. Leur travail est insuffisamment rémunéré et bien souvent ils n'ont plus l'espoir de voir leur situation s'améliorer. Il est donc juste que la collectivité nationale leur vienne en aide puisqu'ils contribuent, avec d'autres, à la réalisation de nos objectifs de production agricole.

Néanmoins, la question se pose de savoir si, chaque année, ils devront attendre que des mesures financières ponctuelles leur soient accordées. Ne conviendrait-il pas, le plus rapidement possible, de considérer dans le temps la situation de ces agriculteurs et de définir tous les termes d'une politique agricole qui leur soit adaptée ?

Pourquoi ne pas tenter de combiner tous les moyens possibles pour alléger leurs charges d'exploitation, notamment par une réduction de leurs cotisations sociales et de la T.V.A. appliquée à l'achat des produits de consommation intermédiaire qui leur sont nécessaires ?

Pourquoi ne pas tenter aussi de conforter leurs revenus par des compléments de prix, tel que le principe en a été décidé dans le programme agricole socialiste ?

On ne peut condamner ces agriculteurs à l'attente. Il faut leur apporter et pérenniser les garanties qui leur sont nécessaires et qui leur permettront en tout état de cause de valoriser leur travail.

L'intensification de l'agriculture a aussi pour résultante d'accroître sa fragilité dans le cadre des conjonctures extérieures. Nombre d'agriculteurs sont devenus étroitement dépendants des évolutions de la conjoncture économique. Ils ont dû investir et donc s'endetter pour intensifier. Ils subissent l'envolée des coûts de consommation intermédiaires qu'ils doivent utiliser plus que d'autres. Ils réalisent des types de spéculation parfois sensibles aux fluctuations des cours, notamment quand il s'agit de l'exportation. Ils sont enfin sous la dépendance des conditions climatiques pour leur niveau et la qualité de leurs récoltes fourragères.

Il faut donc lever toutes les équivoques qui ont pu s'instaurer et affirmer que ces agriculteurs pourront bénéficier, comme tous les autres, des mesures arrêtées lors de la dernière conférence annuelle, selon des modalités qui leur seront particulières, qui devront cumuler les différentes rubriques financières telles qu'elles ont été définies récemment.

Un crédit de 200 millions de francs a été prévu pour les agriculteurs sinistrés de l'ouest de la France. Les premières estimations pour le seul département de la Vendée font d'ores et déjà ressortir la perte économique subie par les agriculteurs de ce département à plus de 123 millions de francs. C'est dire qu'il faudra rechercher toutes les possibilités de cumul des différentes aides possibles, dès lors que de nombreux agriculteurs des pays de Loire sont à la fois sinistrés, en difficulté et directement concernés du fait de leur endettement par toutes les mesures visant à alléger leurs charges financières.

Il faut, très vite, réaffirmer que les seuils de revenu agricole, tels qu'ils ont été retenus pour les différentes affectations de l'aide, doivent pouvoir être modulés, combinés en fonction de la situation de l'agriculture dans les différentes régions.

Les niveaux d'intensification obtenus en Vendée et dans les pays de Loire aboutissent à dépasser le plus souvent le chiffre d'affaires de 250 000 francs retenu mais, si l'on considère les niveaux d'investissement, celui des achats extérieurs, on conçoit alors que les agriculteurs soient touchés de plein fouet par l'évolution de leurs charges et dans l'impossibilité de les équilibrer suffisamment par leurs recettes. Mais, dans l'immédiat, ce sont les conditions climatiques lors de la dernière récolte de maïs et ses conséquences qu'il faut considérer. Des mesures d'urgence doivent être immédiatement décidées.

La première consiste à donner la possibilité aux éleveurs d'acquiescer les fourrages et les concentrés qui leur sont nécessaires pour conserver leurs cheptels et atteindre les objectifs de production sur lesquels ils se sont le plus souvent engagés dans le cadre de leurs organismes économiques.

La production de taillons de viande, caractéristique de ces régions, suppose une concentration énergétique suffisante des rations distribuées.

Il faut donc prévoir les moyens financiers et les dispositifs permettant aux agriculteurs de maintenir leurs capacités de production.

Une deuxième série de mesures doit permettre d'éviter une décapitalisation et donc une chute brutale des cours des produits animaux dans cette région. Décapitaliser, c'est compromettre les revenus pour les années à venir. Le faire à perte, c'est amputer le revenu agricole de toute une région qui est très dépendant des niveaux de prix obtenus au cours de toute la période hivernale.

Il conviendrait donc de mettre rapidement en œuvre les moyens d'intervenir sur les marchés et dans le cadre des groupements de producteurs, afin d'anticiper sur une évolution à la baisse très prévisible. Cela conforterait le sentiment que tout est mis en œuvre aujourd'hui pour venir en aide au maximum d'agriculteurs.

Ces deux ensembles de mesures devraient pouvoir faire l'objet d'une affectation financière spéciale et de la mise en place de groupes de travail responsables de leur élaboration et de leur fonctionnement.

Comme il vaut mieux prévoir que subir, on démentirait en même temps, par là, tout l'intérêt d'une politique d'organisation des marchés et d'une politique de garanties adaptées aux conditions particulières de chaque région.

Après avoir ainsi exprimé l'urgence de la solidarité nationale face à la situation des agriculteurs et des pertes qu'ils subissent, il faut, dans un second temps, démentir la volonté du changement, et donc proposer les éléments d'une nouvelle démarche de la politique agricole.

La façon d'appréhender les problèmes des agriculteurs en difficulté constitue, à n'en pas douter, un exemple de cette volonté.

Appréhender le cas de chacun, mettre l'exploitation agricole en état de surmonter ses difficultés passagères et de s'inscrire dans des perspectives de production et de revenu définies, c'est une approche à laquelle les agriculteurs sont et seront sensibles, les engagements réciproques des uns et des autres permettant en outre une orientation des productions et une meilleure efficacité de l'organisation économique.

Mais, là encore, il convient maintenant d'agir vite.

Les mesures financières décidées en juillet 1981 prévoyaient 200 millions de francs pour les agriculteurs en difficulté, mais ce n'est que le 4 décembre que le *Journal officiel* a précisé les modalités d'instruction des demandes et de mise en place des procédures départementales correspondantes. Les agriculteurs ont déposé des dossiers dès le mois d'août et ils attendent le premier examen de leurs demandes.

Quatre cents millions de francs ont été prévus lors de la dernière conférence annuelle, pour améliorer la situation de ces agriculteurs.

On a avancé le chiffre de 30 000 dossiers en instance, et celui de 70 000 dossiers à examiner.

Pour le seul département de la Vendée, ce sont 1 000 éleveurs dont il faudra instruire les demandes d'aide à l'aménagement et au financement de leurs exploitations.

Sans remettre en cause la justification de la procédure proposée, ne conviendrait-il pas de l'alléger ou, en tout cas, d'en accélérer les moyens de réalisation ?

Pourquoi ne pas prévoir, à travers des clés de répartition, et jusqu'à certaines limites, l'utilisation de dotations d'une première enveloppe financière permettant de démontrer, et surtout de soulager, les difficultés parfois dramatiques auxquelles les agriculteurs sont confrontés ?

Finalement, dans le cadre et dans l'esprit des décisions qui ont été prises, il convient maintenant de les mettre en application sans tarder, grâce à des mesures transitoires.

C'est la meilleure réponse à faire à ceux qui doutent ou qui remettent en cause notre volonté politique d'une attitude nouvelle en agriculture.

Mme la présidente. Monsieur Metais, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Pierre Metais. Je termine, madame la présidente.

Ces mesures de premier rang une fois prises, il faudra aborder l'étude et la mise en place de l'ensemble des moyens et des mécanismes nécessaires à la réalisation d'une politique agricole renouvelée.

Assumer le développement et la compétitivité de notre agriculture, réduire de façon significative les inégalités engendrées par les structures, les capitaux, les spéculations et l'accès aux connaissances et aux techniques, tout en conservant et en confortant la spécificité, le dynamisme et les forces de l'initiative individuelle et ses facultés d'adaptation aux conditions de l'environnement local et régional, tout cela n'est pas chose facile.

C'est pourtant ce que nous attendons d'une nouvelle politique agricole et je sais que c'est également le souhait du ministère de l'agriculture et du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en qualifiant d'aumône les mesures prises en faveur de l'agriculture dans le cadre de ce collectif, notre collègue M. Foyer a sans nul doute « poussé le bouchon » un peu trop loin car les agriculteurs de France — personne ici ne le conteste — ont le sens du concret et savent faire leurs comptes.

Les agriculteurs des zones de montagne ou défavorisées — 400 000 exploitations et 10 millions d'hectares — sont encore mieux placés pour dresser un bilan et mesurer le changement. Car s'il est une agriculture à coup sûr condamnée par les critères de rentabilité capitaliste, c'est bien l'agriculture de montagne. Le relief, le climat, l'isolement lui imposent des surcoûts importants pour une moindre capacité de production. La spéculation foncière, engendrée par un certain modèle de développement touristique, a fait le reste. Les jeunes désireux de prendre la relève n'ont eu le choix qu'entre la valise et le surendettement : la condamnation immédiate ou la condamnation à terme.

Bien entendu, et dans le droit fil de l'ancienne logique, il appartenait à la collectivité de payer les dégâts de cette politique : coût du chômage et de l'installation des jeunes dans les banlieues urbaines, détérioration du tissu social et du milieu naturel, mesures d'assistance aux derniers agriculteurs pour permettre leur survie en entretenant le sous-développement. Cette politique soignait les effets de la désertification sans s'attaquer aux causes.

Les jeunes agriculteurs qui s'« accrochent » au terrain de la montagne, parce qu'ils aiment leur pays, veulent pouvoir vivre de leur travail. Ils attendent des pouvoirs publics autre chose, une toute autre politique qui s'en prenne aux racines du mal. Les jeunes agriculteurs de montagne en ont assez de « trimer » toute leur vie pour payer la propriété foncière qui n'a d'autre valeur que celle que lui donne leur travail, à moins de prendre en compte l'espoir d'une spéculation immobilière ! Ils veulent pouvoir louer la terre avec l'assurance de la conserver toute leur vie c'est-à-dire la garantie de l'outil de travail par des baux de carrière. Ils le demandent depuis vingt ans et rien n'a été fait !

Déjà, dans ce collectif, figurent les premières mesures dans ce sens : 330 millions pour permettre aux S.A.F.E.R. d'engager une politique de location, notamment en zone de montagne et défavorisée ; 40 millions pour des opérations groupées d'aménagement foncier. Bientôt, ce seront les offices fonciers en montagne ; une législation plus efficace pour combattre les friches ; une législation foncière permettant de sauvegarder vraiment les meilleures terres pour l'agriculture.

Pour les jeunes agriculteurs de montagne, l'espoir est enfin en marche. Ils en ont assez de travailler soixante-dix heures par semaine pour gagner souvent moins que le S.M.I.C. Ils

veulent vivre décemment de leur travail, avoir une vie familiale, sociale, culturelle normale et cela passe d'abord par une politique de prix modulée, par la protection des productions qui peuvent réussir en montagne, par la recherche appliquée et le développement de productions de qualité répondant à des besoins croissants, dont les agriculteurs de montagne pourraient contrôler la transformation et la commercialisation, par l'éducation, la formation professionnelle, l'animation sociale et l'aide technique, par la maîtrise de l'accueil touristique qui doit faire face au développement de la demande sociale dans les mois et les années qui viennent, par une politique du logement social en milieu rural fondée notamment sur la restauration de l'habitat.

Déjà, en attendant les offices par produits, notamment ceux du lait et de la viande, ce collectif est caractérisé par une vigoureuse orientation dans ce sens : le financement — dans le cadre des 50 millions consacrés aux « montagnes sèches » et des 52 millions consacrés à la Corse — de programmes de développement global en liaison avec les régions, de programmes de développement par filières, d'opérations de petite hydraulique et de recherche-expérimentation dans le domaine des variétés et des technologies, le machinisme agricole.

Qu'il me soit permis, à ce propos, monsieur le secrétaire d'Etat, de souligner l'urgence nécessaire de produire, en France, un matériel agricole adapté à la montagne, que nous sommes contraints aujourd'hui d'importer en totalité : bel exemple de reconquête du marché intérieur !

Le collectif comporte également, sous différents chapitres, la mention d'actions prioritaires consacrées à la montagne pour compenser ses handicaps : un programme supplémentaire de 2 000 gîtes ruraux, le renforcement des actions techniques et génétiques pour l'élevage ovin, l'aide pour les bâtiments d'élevage, le développement des services de remplacement, la création de 200 emplois d'animateurs sur des postes Fonjep, les mesures pour les économies d'énergie, notamment la production d'énergie à la ferme, la réduction des consommations intermédiaires.

Certes, toutes ces mesures ne porteront leurs fruits qu'à terme et le maintien des aides directes aux revenus se justifie. Mais pas n'importe quelle aide, à n'importe quel revenu. C'est, messieurs de l'opposition, ce qui fait la différence.

Selon votre système et selon vos meilleures traditions, l'aumône était réservée aux pauvres, et l'aide substantielle aux riches. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Pour les uns, c'était insignifiant et pour les autres, superflu. Eh bien ! nous avons tout simplement renversé cette logique ; une aide substantielle à ceux qui en ont le plus besoin et plus rien pour ceux qui sont tout de même à l'abri du besoin et qui peuvent cependant accéder à des concours économiques et financiers importants pour passer un cap difficile ou poursuivre leur développement.

Sans doute avez-vous été, comme moi, frappés, mes chers collègues, par l'affirmation donnée hier par Mme le ministre de l'agriculture selon laquelle les crédits fort opportunément versés en avril dernier, c'est-à-dire à la veille des élections présidentielles, n'ont pas été consommés en totalité, loin s'en faut.

En voici l'illustration et l'explication. Dans les Hautes-Alpes, sur 4 310 exploitants agricoles, seuls 2 530 ont formulé une demande. Ce qui signifie, même si l'on défalque certains pluriactifs qui n'avaient pas droit à l'aide, que plus de 1 300 agriculteurs — le tiers du total — se sont abstenus de solliciter ce qu'il faut bien appeler, et là, le mot n'est pas trop fort, une aumône. C'était une question de dignité. C'était une question de surmenage aussi parce qu'il fallait remplir des formulaires. Savez-vous que la direction départementale de l'agriculture des Hautes-Alpes a versé seize primes d'un montant de 50 à 100 francs ? Avez-vous pensé à la dignité du petit agriculteur de haute montagne qui doit remplir un formulaire pour obtenir une telle somme ? Avez-vous réfléchi, avant de parler d'aumône, au fait que ces agriculteurs toucheront cette année 3 000 francs, soit trente ou soixante fois plus, ce qui représente, pour eux, bien plus qu'un treizième mois pour un salarié ?

Voici encore quelques chiffres, s'il faut vous convaincre de l'irrecevabilité de l'exception de M. Foyer. Dans les Hautes-Alpes, département de petites exploitations de haute montagne, l'enveloppe globale de l'aide sera au moins multipliée par deux par rapport à l'an dernier : 125 agriculteurs, au-delà des 250 000 francs de chiffre d'affaires, soit environ 3 p. 100 du total, ne percevront aucune aide, alors qu'ils obtenaient à eux seuls 18,5 p. 100 de l'aide totale en 1980. A l'opposé, 75 p. 100 des agriculteurs hauts-alpins qui avaient demandé l'aide et dont le chiffre d'affaires était inférieur à 100 000 francs n'ont

perçu l'an passé que 36 p. 100 de l'enveloppe. Les mêmes toucheront en 1982 une somme plus de trois fois supérieure en moyenne et pour les plus pauvres — moins de 50 000 — 40 p. 100 du total. Leur participation à l'enveloppe globale passera de 12,5 p. 100 à plus de 50 p. 100, même si l'on ne tient pas compte des 1 300 agriculteurs — au moins 35 p. 100 — qui avaient refusé l'an passé l'aumône et qui, cette année, acceptent un concours bien plus substantiel.

Messieurs de l'opposition, méditez ces chiffres.

Bien entendu, le système de l'aide forfaitaire et des seuils pose quelques problèmes. Celui des pluriactifs d'abord, qui passent la majeure partie de leur temps de travail sur l'exploitation, mais en tirent un revenu inférieur — et pour cause — à celui de leur activité seconde. Celui, aussi, des coefficients correcteurs. Et surtout celui de la transparence des revenus, de l'équité fiscale et de la qualité de la gestion, dont la plupart des responsables professionnels, notamment les jeunes, ont bien compris l'importance qu'elles présentent pour la défense des intérêts de l'agriculture.

Croyez bien, messieurs de l'opposition, qui si souvent avez pratiqué à cet égard une démagogie d'arrière-garde, que les agriculteurs des Hautes-Alpes et ceux de l'ensemble de la France n'ont rien à cacher; ils ont tout intérêt à ce que l'on connaisse leurs revenus réels, le temps qu'ils passent à le gagner et leur endettement. N'est-ce pas les responsables du secteur « montagne » du C.N.J.A. qui affirmaient récemment que la T. V. A. était une puissante incitation à développer l'emploi agricole ?

La difficulté d'accès au crédit, le loyer de l'argent et l'endettement excessif sont en effet d'autres obstacles à la survie de l'agriculture de montagne. Pendant longtemps — et de cela aussi il vous faut rendre des comptes — la mystique productiviste plaquée bêtement sur le milieu montagnard a incité certains jeunes à acquiescer le foncier à grand prix et à s'équiper plus que de raison. Il leur appartient maintenant de payer la note et il vous faut beaucoup d'assurance, messieurs de l'opposition, pour nous reprocher et l'endettement et l'insolvabilité que vous avez l'un et l'autre provoqués. Car l'échec de l'agriculture de montagne était inscrit d'avance dans la perspective de rentabilité capitaliste.

Il nous faut donc redresser la barre et ce collectif y contribue de façon déterminante par les aides aux agriculteurs en difficulté, par la prise en charge des intérêts des emprunts — que vous envisagez, monsieur le secrétaire d'Etat, à un taux de 100 p. 100 dans le cadre d'un plafond de 8 000 francs pour les zones de montagne — par la réduction des files d'attente au Crédit agricole, par le lancement expérimental d'une option en faveur de prêts à annuités progressives que les jeunes agriculteurs préconisaient depuis si longtemps sans percevoir d'écho sur les bancs de la majorité d'alors.

Reste le problème des taux et des durées des emprunts. Nous vous savons gré, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir rétabli, sur nos instances, la différence, au bénéfice de la zone de montagne, pour les prêts aux jeunes agriculteurs. Mais il faut que vous sachiez que même avec 4,75 p. 100 d'intérêt sur douze ans, beaucoup de plans de modernisation ne « passent » pas encore en zone de montagne, et j'en tiens la preuve à votre disposition. Or vaut-il mieux laisser ces jeunes renoncer et s'inscrire au chômage ou leur donner simplement au départ le « coup de pouce » supplémentaire nécessaire au succès ? D'autres pays de montagne en Europe font depuis des années beaucoup mieux que nous en la matière. Ils en recueillent aujourd'hui les dividendes sous forme d'une agriculture active et modernisée et d'une montagne vivante et animée, où la majeure partie du courant touristique est accueillie par les agriculteurs eux-mêmes.

Il faudra donc, sans doute au prix d'une plus grande sélectivité suivant les types de prêts, et grâce à la location des terres par des baux de carrière en montagne, concentrer les financements sur l'installation des jeunes, car la pyramide des âges des agriculteurs est, dans certains villages de nos régions, tout à fait catastrophique.

Dans le cadre de la politique nouvelle de l'emploi, dont nous nous réjouissons qu'à travers les contrats emploi-formation et les contrats de solidarité le collectif permette l'extension effective en secteur agricole, nous devons faire nôtre la devise des jeunes agriculteurs de montagne : « Plus un actif à perdre ! » Et pour cela, il nous faudra encore attaquer de front certains tabous, certaines absurdités et certains privilèges tels que la rétention spéculative des sols, la référence automatique à la surface moyenne d'exploitation pour un jeune qui s'établit, la pratique des ventes d'herbes qui maintient les agriculteurs dans

la peur du lendemain, l'interdiction du pâturage sous forêt, — le Plan intérimaire comporte à ce sujet un développement intéressant — la domination politique des villages de montagne par les résidents secondaires.

Il nous faudra aussi dresser un bilan honnête — pertes et profits — des flux financiers et monétaires entre la montagne et le reste de la France. La pauvreté appelle la pauvreté et la colonisation, l'entretien. Sait-on que le Crédit agricole des Hautes-Alpes ne réemploie sur place que 65 p. 100 de sa collecte ?

Désormais, en France, on s'attaque aux causes du malaise agricole et non plus à ses effets. Chacun a pris conscience de l'urgence qu'il y a à appliquer à l'agriculture de montagne une thérapeutique de choc. Le Premier ministre, dès son investiture, marquait la primauté que le Gouvernement accorde à cette préoccupation dans ces termes :

« Cette politique conduit à harmoniser le développement des régions, et l'action s'impose dans deux zones particulières.

« D'abord la montagne où, pour maintenir la vie dans les vallées, il est nécessaire et souhaitable d'aider les agriculteurs à développer leurs exploitations, car non seulement ils valorisent une richesse du territoire, mais également, ils protègent la nature et permettent à des artisans et à des petites industries de rester sur place. » En écho, le Plan intérimaire rappelait et confirmait cette option.

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Robert de Caumont. C'est ma conclusion, madame la présidente.

La commission d'enquête sur l'agriculture de montagne, la première de l'espèce et la première de la législature, travaille activement à dresser un bilan et à établir des propositions cohérentes.

Une politique cohérente de la montagne se met en place. Les jeunes de chez nous lui font confiance. Ils ont mieux à faire que de descendre dans la rue pour défendre des privilèges. Avec nous, ils commencent à reconstruire l'avenir de la montagne, inséparable de celui de son agriculture. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les parlementaires sont appelés à voter une nouvelle fois pour un collectif budgétaire supplémentaire, à l'issue de la conférence annuelle agricole.

Permettez-moi de vous faire part de mon angoisse devant la multiplication des collectifs divers et devant la rapidité de l'accroissement du déficit qui est l'illustration de la politique de dépenses « à tout-va » du Gouvernement Mauroy.

L'Assemblée nationale a voté dernièrement le collectif de 16 300 millions de francs de dépenses supplémentaires pour faire face à la hausse de la rémunération des fonctionnaires, à la contribution entraînée par l'accroissement du nombre des sans-emploi — plus de 300 000 chômeurs supplémentaires depuis mai 1981 — et surtout à l'aide massive aux entreprises nationalisées dont la situation financière apparaît comme de plus en plus préoccupante, tant en dotations de capital qu'en contributions aux charges d'exploitation.

Le budget agricole pour 1982 n'était au fond que le squelette de prévisions déjà largement dépassées, et le déficit prévu de 95 milliards de francs pour l'exercice 1982 devra probablement être réévalué en hausse de façon considérable si l'on tient compte du fait qu'en 1981, donc au bout de six mois, le déficit prévisionnel du budget avait déjà été augmenté de 200 p. 100.

Actuellement, on peut tirer la conclusion que le Gouvernement s'est engagé dans une politique qui ne manquera pas d'avoir des conséquences redoutables sur l'endettement de l'Etat, la valeur du franc et la hausse des prix, car de tels déficits ne peuvent pas être financés sans création monétaire.

La conférence annuelle agricole échappe à la compétence du Parlement, auquel on demande, à travers un collectif, d'avaliser des mesures qui ne contribueront pas à résoudre les vrais problèmes de l'agriculture française. Celle-ci est coincée entre la fixation de prix européens imposés, d'une part, et l'augmentation du coût des biens de consommation intermédiaires et des charges fiscales et sociales, d'autre part.

Le Marché commun a pris des coups très rudes, et la prochaine réunion agricole de février et de mars 1982 fera ressortir, encore plus brutalement qu'en 1981, que la France, avec un taux d'inflation situé entre 14 et 15 p. 100, se comparera au restant de la Communauté économique européenne qui connaît une évolution moyenne des prix oscillant entre 6 et 7 p. 100.

Pour faire valoir nos droits, les gaullistes, souvent critiqués à ce sujet, ont pratiqué en leur temps la politique « de la chaise vide », dont les résultats se sont révélés profondément positifs pour l'agriculture française.

Le projet de loi de finances rectificative accorde 5 556 millions de francs à l'agriculture, dont il faut déduire 2,8 milliards de francs provenant des excédents de la Caisse nationale de crédit agricole. Sur ce montant, un chèque de 1,5 milliard est consacré à l'aide directe aux agriculteurs.

Si cette aide sociale bénéficiera principalement à des exploitants pluri-actifs, une bonne partie des agriculteurs porteurs d'avenir est exclue d'emblée de cette aide. Je pense notamment aux jeunes agriculteurs qui se sont endettés et pratiquent une culture de plus en plus intensive.

La profession agricole avait estimé les pertes agricoles à 9,7 milliards de francs environ, ce montant prenant en compte la vérité des prix des consommations intermédiaires. Leur évolution sur dix-huit années, entre 1960 et 1978, si on la compare à celle de la production agricole finale, qui passe de l'indice 100 à 158 durant la même période, est terrible.

Les prix des aliments pour animaux sont passés de l'indice 100 à l'indice 484. Le prix des engrais a été multiplié par 3, celui des insecticides par 3,68, les dépenses vétérinaires par 3,79. Cela explique en partie l'évolution du pouvoir d'achat de l'exploitant agricole, qui est le seul à avoir subi une diminution de 0,1 p. 100 durant ces dix dernières années.

L'exploitant agricole est en même temps chef d'entreprise, travailleurs manuel soumis à des tâches pénibles, comptable, et il est obligé de se recycler en permanence pour intensifier sa production. Il constate avec mélancolie que le pouvoir d'achat de l'O.S. a augmenté de 2,5 p. 100 durant la même période, celui des cadres moyens de 1,3 p. 100 et celui des professions indépendantes de 1,6 p. 100.

En Alsace, où se pratique largement la culture intensive, l'indignation des populations, dont le calme et les qualités de travail sont unanimement reconnus, est peut-être plus grande qu'ailleurs.

L'année 1981 a connu des dégâts dus à la grêle — non assurés — une baisse de la production de céréales, due à des conditions climatiques mauvaises, des inondations et une baisse de la production laitière.

L'agriculteur alsacien se trouve devant un nouveau dilemme. Il doit augmenter encore son temps de travail et celui de sa famille s'il veut améliorer son rendement. Il écoute les martiens qui nous gouvernent parler de la semaine de trente-cinq heures, d'une cinquième semaine de congés payés — congés qu'il ne connaît pas — et de la retraite à soixante ans en sachant que 300 000 exploitants agricoles ont actuellement plus de soixante-cinq ans.

Au titre des « mesures diverses », votre texte de loi décide que la moitié de l'enveloppe de 5 556 millions de francs provient de l'affectation des excédents du Crédit agricole mutuel acquis de 1977 à 1980.

Le désengagement de l'Etat est évident et l'on puise dans des réserves qui, dans le cadre du Plan intermédiaire, auraient été utiles pour relancer l'investissement agricole et agro-alimentaire par une politique incitative des taux d'intérêt.

M. Charles Miossec. Très juste !

M. Pierre Weisenhorn. En effet, l'année dernière encore, les aides du Crédit agricole procuraient à l'agriculture des emprunts hors enveloppe à des taux d'intérêts bas qui s'ajoutaient à l'aide prévue dans le budget et le collectif.

La fiscalisation totale du Crédit agricole mutuel et du Crédit mutuel constitue en outre une atteinte grave aux principes généraux du mutualisme et de la coopération.

M. Charles Miossec. Très bien !

M. Pierre Weisenhorn. Mes chers collègues, je ne puis mieux faire, pour souligner cette injustice, que de vous citer les propos qu'a tenus ici M. Fabius, actuel ministre chargé du budget, en qualité de député de l'opposition, lors de la première séance du 20 octobre 1979.

Ces propos figurent au *Journal officiel*, page 8509 : « Le groupe socialiste attache une très grande importance au Crédit mutuel, né au XIX^e siècle... des difficultés et des initiatives de certaines catégories sociales. »

M. Fabius rappelait que le conseil d'administration est « composé de membres bénévoles — oui, bénévoles ! — choisis parmi les sociétaires élus par l'assemblée générale ».

Il disait plus loin en attaquant l'article 5 du projet de loi de finances pour 1980 : « D'abord, si j'ai bien compris, il faudrait aligner le régime fiscal du Crédit mutuel sur celui des autres banques, en particulier du Crédit agricole. Or les caisses du Crédit agricole, organismes à but non lucratif, sont déjà soumises à l'impôt sur les bénéfices des sociétés, au taux de 24 p. 100. »

M. Laurent Fabius poursuivait : « En fait, le Gouvernement se propose d'imposer, d'une part, les excédents constitués à titre de réserves pour compenser la faiblesse des capitaux propres des caisses du Crédit mutuel, d'autre part, chaque caisse et non l'ensemble des activités du Crédit mutuel. L'essentiel est que l'assimilation au régime fiscal de droit commun du Crédit mutuel aboutirait à l'assimiler, sans aucune contrepartie, aux sociétés commerciales classiques. »

« Or le Crédit mutuel regroupe en majorité des sociétaires aux revenus modestes, salariés, artisans, commerçants ou exploitants agricoles. Il joue auprès d'eux un rôle irremplaçable en leur permettant de bénéficier à des taux avantageux des capitaux nécessaires à l'acquisition de logements ou au développement de petites activités agricoles, commerciales, artisanales ou industrielles. Implanté dans des régions dont le développement économique est souvent retardé par le manque d'infrastructures, il favorise les investissements nécessaires au maintien ou à la création d'emplois. Bref, le Crédit mutuel est consubstantiel à la protection de l'épargne populaire. [...] »

« Comme il l'a déjà manifesté en de multiples occasions » — disait en conclusion M. Fabius — « le groupe socialiste demeure profondément attaché aux principes mutualistes qui animent les sociétaires du Crédit mutuel. Une nouvelle fois, en repoussant le projet de Gouvernement il fournira la preuve de son attachement. »

Le groupe socialiste avait demandé un scrutin public sur sa proposition de suppression de l'article 5 proposé par le Gouvernement.

M. Fabius, ministre chargé du budget, tient-il un langage différent de celui de M. Fabius, ex-député de l'opposition ?

M. Charles Miossec. C'est évident !

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le secrétaire d'Etat, après cette décision de fiscalisation, il faudra placer le Crédit mutuel dans les mêmes conditions que les autres établissements bancaires, c'est-à-dire lui permettre de compenser sur le plan fiscal, par des mécanismes à préciser, les résultats excédentaires et les résultats déficitaires des différentes caisses qui le composent.

Par ailleurs, la fiscalisation du Crédit agricole est la contrepartie de l'extension de ses compétences. Il serait donc logique d'accorder au Crédit mutuel, lui aussi fiscalisé, une extension de ses possibilités de crédit pour l'amener au même coefficient d'engagement que les autres établissements de crédit. Je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat de répondre à ces demandes de précision attendues par les trois mille huit cents caisses locales, leurs quarante mille administrateurs bénévoles et leurs quinze mille salariés.

Je constate enfin l'aide de plus en plus importante apportée aux S.A.F.E.R., qui bénéficient déjà d'un encours total de prêts auprès du Crédit agricole atteignant 2 966 millions de francs et qui ont obtenu, dans le projet de budget pour 1982, une dotation de 97,67 millions de francs et, dans le collectif, une nouvelle dotation supplémentaire de 70 millions de francs.

Pouvez-vous nous préciser vos intentions quant aux prérogatives de plus en plus importantes attribuées à ces organismes en matière de propriété et d'utilisation des sols ?

Je me joins à l'opinion des agriculteurs qui estiment avoir été trahis...

M. Charles Miossec. Ils le sont !

M. Pierre Weisenhorn. ... et ont exprimé leur vif mécontentement dans des manifestations qui semblent, hélas ! être la seule façon de se faire entendre du Gouvernement actuel. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme la présidente. La parole est à M. Mazoin.

M. Roland Mazoin. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le collectif qui est soumis à notre approbation, cinq mesures ont pour objet de développer l'emploi en zone rurale.

Le groupe communiste approuve ces mesures et ce collectif. En effet, nous savons bien que la bonne utilisation de notre territoire dépend de l'existence d'une vie économique et sociale à la campagne.

Je voudrais donc évoquer quelques autres actions susceptibles de contribuer à la restauration d'un véritable tissu social dans nos campagnes.

Comme l'ensemble des femmes, les agricultrices et les femmes vivant à la campagne aspirent de plus en plus à la vie active. Elles sont donc confrontées à tous les problèmes de surveillance et d'éducation des enfants.

Handicap pour les femmes, l'insuffisance de structures pré-scolaires et scolaires correspondant aux besoins de notre temps est un élément qui doit être corrigé et qui le sera. Il faut repenser un système qui a contribué à créer de grandes concentrations urbaines au détriment de nos campagnes, de la vie culturelle et intellectuelle.

Les établissements comme les crèches, les centres de protection maternelle et infantile, les écoles et les lycées doivent être rapprochés de leurs utilisateurs. C'est là un aspect de la décentralisation.

La réalisation de cette égalité est essentielle pour assurer le libre choix de chacun.

Après l'école, c'est sans doute dans le domaine de la santé que la création d'emplois est la plus urgente.

La revitalisation des hôpitaux locaux pourrait constituer une structure de soins pour les maladies aiguës et suraiguës ne nécessitant pas d'équipements lourds et, en même temps, permettre d'animer les actions de médecine préventive et de protection.

Le rapprochement des patients de leur milieu de vie offre, outre son aspect humain, la possibilité, aux médecins généralistes de suivre leurs malades même pendant l'hospitalisation.

Cette structure serait efficacement complétée par la modernisation des maisons de retraite et des centres de cure et par le développement de l'aide médicale et ménagère à domicile.

Les emplois sociaux et d'animation ne sont cependant pas suffisants. Il faut concevoir l'implantation d'emplois dans d'autres secteurs, sur la base de la valorisation du potentiel local.

La modernisation de notre appareil de production agricole exige des efforts dans plusieurs directions.

Nous avons un retard considérable en hydraulique. Des millions d'hectares restent à drainer et d'autres à irriguer. Il y a là aussi des perspectives pour l'emploi.

Notre massif forestier est mal valorisé, sa mise en valeur ouvre également des perspectives d'emploi considérables.

Le développement du tourisme appelle un surcroît d'équipements de toute nature, que les entreprises locales peuvent mener à bien si les moyens en sont donnés aux collectivités locales.

La maintenance des équipements agricoles doit aussi être reconsidérée. Nous avons vu se développer de grands centres de machinisme, essentiellement orientés à la vente alors que le tissu des entreprises d'entretien et de réparation se dégradait.

Des mesures doivent être prises pour permettre aux artisans ruraux de retrouver leur vocation de vendeurs et de réparateurs de l'équipement agricole et ménager.

Une condition s'impose : les aider, en les formant, à être eux-mêmes des techniciens qualifiés et créer des emplois répondant aux besoins.

Enfin, une attention particulière doit être accordée à la valorisation sur place des matières premières d'origine agricole et forestière.

Je peux prendre l'exemple de ma commune, située dans une région d'élevage. Elle dispose d'un abattoir qui produit plus de 10 000 tonnes de viande par an, mais n'a pas d'entreprise agro-alimentaire valorisant sur place la production.

Des emplois sont ainsi perdus et cet état de choses nous conduit à exporter des produits qui pourraient être valorisés dans la commune. Il en est de même pour l'utilisation des « déchets » des abattoirs.

L'université de Limoges a mis au point un procédé d'extraction des protéines du sang des animaux abattus. A l'heure des économies de matières importées, voilà une découverte créatrice d'emplois et de valeur ajoutée qui doit se traduire au niveau industriel dans les régions d'élevage.

Les perspectives d'emplois ne manquent pas. Il fallait une volonté politique nouvelle. Cette volonté politique nouvelle existe avec la gauche !

Elle existe également ici : nous nous devons d'engager l'action afin que ces mesures deviennent réalité. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le secrétaire d'Etat, alors que les agriculteurs avaient démontré que le montant des concours qu'ils étaient en droit d'attendre de la solidarité nationale s'élevait à 9 692 millions de francs, le Gouvernement ne leur affecte, pour compenser la baisse de leurs revenus, que 5 556 millions de francs.

Comment est-on parvenu à ce chiffre ? Il a été arrêté à la suite d'une évaluation fondée sur les déficits prévisibles par système de production, pour les seules exploitations dont le revenu par actif est inférieur à deux fois le S. M. I. C.

Si l'évaluation avait été fondée sur les déficits de toutes les exploitations, et pas seulement de celles dont le revenu est inférieur à deux fois le S. M. I. C., le montant des actions en faveur de l'agriculture aurait dû être fixé à un niveau très supérieur aux 5,5 milliards de francs retenus par le Gouvernement.

La très grande majorité des exploitations agricoles sont des fermes familiales où non seulement le chef de famille, mais aussi sa femme et ses enfants, dès qu'ils ont atteint un certain âge, travaillent. Compte tenu du travail de la femme et des enfants, parallèlement à celui du chef de famille, ne compléter qu'un revenu inférieur à deux fois le S. M. I. C., c'est en fait ne pas garantir le revenu agricole que sur la base d'un seul S.M.I.C. par agriculteur.

« C'est une injustice flagrante de ne garantir le revenu des agriculteurs que sur la base du S. M. I. C., alors que ce n'est pas le cas pour les autres catégories sociales. » Cette affirmation du président de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ne vous semble-t-elle pas équitable et marquée au coin du bon sens ?

Les paysans souscrivent, vous le savez, à cette affirmation lapidaire du président de la F. N. S. E. A. : « Pas d'accord, ni sur le montant, ni sur l'origine, ni sur la répartition. »

Pas d'accord sur le montant, car il devrait être de 9,7 milliards, alors qu'il n'est que de 5,5 milliards de francs.

Pas d'accord sur l'origine car, sur ces 5 556 millions de francs, 2 751 millions seulement sont prévus dans la loi de finances rectificative, le solde ayant pour origine la mobilisation des excédents du Crédit agricole.

Ainsi, l'Etat va tirer plus de la moitié de l'aide qu'il prévoit des ressources du Crédit agricole, cette institution coopérative des agriculteurs eux-mêmes.

Qui connaît l'attachement des agriculteurs pour leurs caisses la fierté qu'ils retirent de leur dynamisme, qui connaît les sacrifices et les privations qu'ils s'imposent, par tradition millénaire, pour épargner, qui connaît la solidarité et la spécificité du monde rural, ne s'étonnera pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'inquiétude que provoque cette mobilisation par l'Etat des excédents du Crédit agricole.

Pas d'accord, enfin, sur la répartition.

Dès la première phrase du premier alinéa de ce projet de loi, il est affirmé : « le Gouvernement entend soutenir de manière sélective les revenus des agriculteurs ».

Comment les agriculteurs, tous les agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs, éleveurs, horticulteurs, ne seraient-ils pas inquiets devant cette intention avouée et confirmée de mettre en œuvre une aide « sélective », qui exclut du champ de la solidarité nationale ceux que, pour diviser l'agriculture, on affirme aujourd'hui être des « gros » en attendant peut-être, demain, d'en exclure les moyens puis, plus tard, les petits sous prétexte d'une politique nouvelle.

M. Robert de Caumont. Et puis quoi encore !

M. Emmanuel Hamel. Le 8 décembre dernier, M. le Premier ministre avait annoncé que l'allocation de solidarité serait attribuée à 538 000 agriculteurs. Quatre jours plus tard, Mme le ministre de l'agriculture portait le nombre des bénéficiaires à 630 000.

Au mieux, ce seront au moins 250 000 agriculteurs à temps plein qui seront donc écartés de l'allocation de solidarité, à reconstruire elle-même Mme le ministre de l'agriculture. C'est bien le moins qu'on puisse faire de ne pas tous les exclure des aides économiques !

Je rappelle que c'est le Mofel lui-même qui, au lendemain de la conférence annuelle, a « déploré vivement que l'aide directe soit limitée à 1,5 milliard, la plus grande partie des crédits étant réservée à des aides structurelles et économiques qui relèvent du budget national. De ce fait les paysans moyens sont injustement privés de toute indemnité directe. »

La justice sociale a bon dos et le pouvoir s'en sert pour exclure les agriculteurs du bénéfice de la solidarité nationale malgré leurs efforts, leurs difficultés, leur contribution au développement

de nos exportations et à l'amélioration du niveau de vie des citadins grâce au progrès considérable de la productivité de leurs exploitations.

Aussi longtemps que le revenu des agriculteurs ne pourra, compte tenu des contraintes internationales, des pressions extérieures sur la Communauté européenne et des rivalités intra-européennes, résulter de prix garantis couvrant les coûts de production et l'amortissement du foncier — hélas ! ce n'est pas pour demain — la nation et le budget européen devront compenser par des aides ce qui ne peut être obtenu par les prix.

Cela n'a rien de désobligeant pour l'agriculture. Et commencer à infléchir systématiquement le système des aides, c'est faire peser, à terme, une menace sur le revenu des agriculteurs. C'est en tout cas, objectivement, et vous le savez parfaitement, ce qu'ils ressentent.

Justice et transparence, à en croire M. le ministre du budget, seraient les deux principes de la nouvelle politique de l'agriculture. Mais ce que vous appelez la justice, n'est-ce pas, pour beaucoup, le début de l'exclusion de l'aide, la sanction de leur dynamisme, le freinage de l'essor ? Ce que vous appelez la transparence, ce sera la tracasserie administrative érigée en système, la suspicion institutionnalisée, le contrôle fiscal systématisé avec — nous pouvons le redouter — son cortège d'inquisitions et d'erreurs fatales lorsqu'il s'appliquera méthodiquement aux exploitations familiales.

Dans ces conditions, les agriculteurs ont le sentiment qu'ils sont victimes d'un parti pris de suspicion à leur égard, d'un manque de confiance. Ils ont l'impression qu'on les méconnaît dans la simplicité de leur vie, et que l'on ignore les obstacles qu'ils rencontrent, les difficultés qu'ils doivent vaincre. Ce ne sont pas les propos tenus hier soir par M. le ministre du budget qui leur redonneront le moral.

Mesdames, messieurs, souvenez-vous qu'en 1960 le commerce extérieur agricole de la France était déficitaire de quinze milliards de francs ; vingt ans plus tard, grâce à un effort gigantesque, l'agriculture procure à la France un excédent supérieur à vingt milliards de francs. Elle constitue donc pour le pays tout entier un atout considérable dans la guerre économique mondiale où nous sommes engagés. N'est-ce pas témoigner d'ingratitude que d'exclure aujourd'hui du bénéfice de la solidarité nationale ces agriculteurs performants auxquels le pays doit tant ? (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est même une erreur au regard des avantages économiques et diplomatiques que procure à la France, sur la scène mondiale, sa force d'exportation agricole !

Cette loi de finances rectificative, monsieur le secrétaire d'Etat, est insuffisante et inquiétante. Elle est un nouveau signe — après tous ceux que nous avons enregistrés depuis l'été dernier — que votre politique agricole aggravera encore les difficultés des agriculteurs et compromettra les chances de notre agriculture.

Souvenez-vous des vers composés par Péguy pour sa célèbre et si belle présentation de la Beauce à Notre-Dame de Chartres :

« Deux mille ans de labour ont fait de cette terre
« Un réservoir sans fin pour les âges nouveaux ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, puisse le Gouvernement ne pas briser à coups d'idéologie ce réservoir millénaire ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Malgras.

M. Robert Malgras. Il y a quelques jours, en ouvrant les travaux de la conférence annuelle agricole, M. le Premier ministre précisait avec clarté la place de l'agriculture dans la vie économique et sociale du pays.

L'agriculture est bien un secteur économique de premier plan. Certes, le déclin démographique a entraîné une réduction du nombre des agriculteurs qui sont actuellement fortement minoritaires. Cependant, leur présence et leur action sont indispensables à l'équilibre de la vie rurale qui est, elle-même, une des données essentielles de la société française. Il est bon de conserver ces éléments présents à l'esprit pour analyser le collectif agricole et aborder l'examen de ce dossier.

Les forces conservatrices ont cherché trop longtemps à faire croire aux paysans que la gauche ne comprenait rien à leurs difficultés, qu'elle n'était pas en mesure de s'intéresser à leur vie et qu'elle ne s'intéressait qu'à celle des citadins. Opposer les ruraux aux citadins, les paysans aux ouvriers était bien leur souci majeur. Depuis les élections des mois de mai et juin 1981, il n'est heureusement plus possible d'accréditer une

telle absurdité. Les agriculteurs ont leur place dans la nouvelle politique gouvernementale et leur intérêt est bien de s'engager, avec la majorité du pays, dans la voie du changement.

Ces derniers jours, des actions d'une rare violence ont été menées par des manifestants paysans. Dans ma région, à Metz, de tels actes ne s'étaient jamais produits auparavant et la population locale ne les a pas compris. Les responsables syndicaux doivent s'inquiéter de cette incompréhension car il serait grave qu'une coupure intervienne entre la population et les agriculteurs.

On a prétendu que cette colère exprimait le mécontentement provoqué par les résultats de la conférence annuelle qui ne seraient pas à la hauteur des espérances. A ce propos chacun sait que depuis 1974 le revenu agricole a baissé ; la diminution est intervenue dans des proportions certes variables, mais son principe même est inacceptable car la crise des revenus a profondément affecté les exploitations et, principalement, celles qui se sont le plus engagées dans le processus de modernisation.

Le Gouvernement a montré, par la voix du Premier ministre, qu'il avait pleinement conscience des difficultés que traversait l'agriculture française. L'effort consenti témoigne, s'il en était besoin, de la volonté politique clairement affirmée d'y porter remède. La solidarité nationale jouera donc en faveur des agriculteurs qui ont, tout autant que d'autres catégories socio-professionnelles, le droit d'en bénéficier. Je ne reprendrai pas en détail les propositions gouvernementales ; je tiens toutefois à souligner l'esprit de concertation et d'ouverture qui a présidé au déroulement de la conférence annuelle.

L'agriculture française n'est pas un bloc monolithique ; elle n'est pas uniforme. Les situations sont fort diverses selon les régions, la taille et les productions des exploitations. Toute politique agricole cohérente doit bien intégrer cette diversité.

L'agriculture française est malade non seulement de l'inflation, qui grève ses coûts de production, et de l'amortissement des emprunts nécessaires à sa modernisation, mais également de la crise économique qui affecte le pouvoir d'achat des ménages. Le recours à l'emprunt est bien souvent la seule possibilité qui s'offre pour assurer le développement de l'exploitation et son évolution technologique. Or l'amortissement des emprunts s'est conjugué avec la baisse des revenus et cette concomitance a placé un certain nombre d'exploitations en situation critique. Cela a été souvent le cas des agriculteurs les plus dynamiques.

C'est dans le cadre de la justice sociale que l'intervention gouvernementale doit s'exercer. Il faut aider ceux qui en ont le plus besoin. Il conviendrait notamment de revoir le seuil plafond ; le Gouvernement a d'ailleurs laissé entendre qu'il pourrait être pondéré, ce qui me semble indispensable.

En ce qui concerne le cadre plus spécifique de l'aide aux investissements, il est évident que la progression du revenu agricole dépend autant de la diminution de la dépendance envers les consommations intermédiaires que de l'amélioration des outils dont peuvent bénéficier les agriculteurs. En cette matière, les crédits complémentaires dont le déblocage a résulté de la négociation menée au cours de la conférence annuelle permettent fort judicieusement de soutenir un programme d'investissements, de recherche et de formation. Ainsi, 500 millions de francs s'ajouteront aux crédits déjà inscrits dans le projet de budget de l'agriculture pour 1982.

Par ailleurs, le rythme des drainages pourra être sensiblement augmenté grâce aux 150 millions de francs affectés à cette action par la Caisse nationale de crédit agricole.

L'efficacité de l'irrigation et, plus encore, celle du drainage sur la productivité des exploitations agricoles sont bien connues. Il est par conséquent utile d'encourager les agriculteurs à assainir leurs terres.

Les opérations d'aménagement des rivières constituent également une nécessité. Malheureusement, les crédits qui leur sont réservés sont en sensible diminution et je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'une affectation significative puisse être opérée dans le cadre des nouveaux crédits. En effet, avec le développement de la mécanisation et la disparition progressive des agriculteurs dans certaines zones, l'entretien des berges des rivières n'est plus que rarement assuré. La conséquence de ce phénomène est évidente : les lits des rivières se trouvent encombrés, ce qui accélère le rythme des inondations ; les dégâts sont de plus en plus lourds. Or force est bien de constater un sous-emploi des dotations dans ce domaine, ce qui est paradoxal. Cela prouve qu'il règne une certaine incohérence entre l'attribution des crédits et les besoins.

La dotation prévue pour financer les zones maraîchères et horticoles nouvelles et favoriser l'utilisation des eaux chaudes — industrielles ou géothermiques — constitue une autre tra-

duction concrète de la volonté gouvernementale de valoriser toutes les sources d'énergie. Je tiens à vous féliciter de cette affectation qui complète les 5 millions de francs consacrés aux actions concourant à la mise au point des cultures énergétiques. Toutefois, il ne faudrait pas que cette dotation soit considérée comme un gadget, car de larges possibilités s'ouvrent manifestement à nous en la matière.

En ma qualité d' élu d'une région productrice d'acier, je ne peux que me réjouir de la volonté manifestée par le Gouvernement de favoriser la construction des bâtiments d'exploitation, celle des hangars agricoles notamment. Ce secteur est celui qui, avec l'industrie du machinisme agricole, a le plus pâti de la baisse du revenu des agriculteurs. Or les besoins à satisfaire restent immenses et de nombreux agriculteurs seraient prêts à investir dans des bâtiments ou à renouveler leur machines, ce qui constituerait un facteur non négligeable de la relance économique à laquelle s'est attelé le Gouvernement.

Ce collectif budgétaire permettra de résoudre, du moins partiellement, certains problèmes que connaît l'agriculture française. Certes, des points mériteraient d'être encore aménagés et j'espère que cela sera possible. Peut-être même aurait-il fallu aller plus loin, afin de mieux s'attaquer aux conséquences des sept années de gestion giscardienne. Mais cela n'était sans doute pas réalisable.

Il me paraît en tout cas essentiel de mettre rapidement en place les structures d'organisation des marchés et du domaine foncier, qui sont seules susceptibles de permettre d'assurer aux agriculteurs la sécurité de leurs revenus. C'est sur cet espoir et sur cette volonté que je conclus. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Gilbert Mitterrand.

M. Gilbert Mitterrand. Si nous voulons assurer à l'agriculture son plein développement, il est urgent d'inverser la tendance actuelle à la diminution du nombre des emplois agricoles. Donner la priorité à cet objectif, c'est satisfaire le droit des agriculteurs, des salariés agricoles et des aides familiaux, à poursuivre leur travail là où ils sont et dans des conditions de revenu décentes. C'est également miser sur la capacité de l'agriculture à devenir un secteur créateur d'emplois.

Les socialistes ont toujours affirmé la nécessité de mener une politique opiniâtre en faveur de l'installation des jeunes dans l'agriculture. Celle-ci est également reconnue par de nombreuses organisations professionnelles, plus particulièrement par des syndicats départementaux qui sont soucieux de l'évolution démographique agricole de leur région et qui soulignent, depuis plusieurs années, qu'il ne faut « plus perdre un actif ». Ce souci devra être constamment au centre de la politique agricole dans les prochaines années.

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement les principaux éléments qu'il conviendra de prendre en compte pour favoriser les installations dans l'agriculture.

En ce qui concerne les outils de production il faudra faciliter l'accès à des prêts adaptés et à des dotations spécifiques.

Dans le domaine foncier il sera nécessaire de soulager les jeunes agriculteurs de la charge entraînée par l'achat des terres, tout en respectant le choix du statut foncier opéré par les intéressés.

Quant à la capacité professionnelle, nous devons veiller à assurer une bonne formation de base aux jeunes et à leur donner la possibilité de participer à la formation continue ainsi qu'à un véritable suivi technique, grâce à la structure locale de développement.

Pour ce qui est, enfin, des conditions de vie il conviendra, tout en maintenant l'aide particulière dont doivent bénéficier l'ensemble des ruraux, de sensibiliser les nouveaux installés à l'intérêt que présentent petites coopératives et mutuelles — C. U. M. A. ou mutuelles « coups durs » — et l'entraide locale.

Malgré ses limites, la conférence annuelle, qui s'est déroulée la semaine dernière, était une occasion privilégiée pour le Gouvernement de marquer de nouvelles priorités dans sa politique agricole ; il ne l'a pas manquée. Son souci d'infléchir le système des aides accordées aux agriculteurs dans le sens d'une plus grande solidarité envers les plus modestes va de pair avec sa volonté de préserver, et même d'améliorer la situation de tous les producteurs qui ont beaucoup investi. Les premières estimations permettent d'avancer que 80 p. 100 environ des agriculteurs seront touchés par une ou plusieurs formes des aides débloquées.

Nous pouvons affirmer aujourd'hui que ce nouveau collectif budgétaire de 1981, qui traduit les résultats de la conférence

annuelle, profitera tout particulièrement aux jeunes agriculteurs, à ceux qui viennent de s'installer comme à ceux qui vont s'engager dans cette voie.

Ils ont déjà bénéficié d'un relèvement sensible de la dotation aux jeunes agriculteurs qui prélué au doublement que le Gouvernement leur a annoncé. Ils trouveront, dans la plupart des mesures soumises aujourd'hui à votre examen, autant d'aides en leur faveur.

Ils pourront certes bénéficier de l'allocation de solidarité, dans la limite des 250 000 francs de chiffre d'affaires, pondérés selon les types de production. Il ne faut pas sous-estimer, en effet, le nombre des jeunes agriculteurs qui commencent leur activité de production et qui émargeront à cette aide forfaitaire, dans eux les mesures destinées à alléger leurs charges d'investissement.

Ainsi les crédits accordés à la procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté sont triplés et portés à 600 millions de francs. Dans ces conditions, le nombre des producteurs dont les difficultés seront soulagées, au moins partiellement, par l'octroi de cette forme d'aide personnalisée sera porté à environ trente mille. Parmi eux figurent bien des agriculteurs, récemment installés, qui ne parviennent plus à faire face à leurs charges d'endettement.

L'Etat se dote donc de moyens substantiels pour participer, par un dispositif de restructuration financière, au redressement d'exploitations agricoles viables.

Tout cela demeurerait malgré tout nettement insuffisant si un effort particulier n'était entrepris pour prendre en charge les intérêts des prêts bonifiés consentis aux agriculteurs. Ainsi 415 millions de francs environ seront employés à soulager les charges financières supportées par les exploitants qui se sont endettés au cours des quatre dernières années. Cette aide porterait essentiellement sur les achats de matériels.

Cette mesure est donc destinée à soulager en priorité tous ceux qui connaissent les difficultés inhérentes aux investissements particulièrement lourds qu'il convient de réaliser au cours de la période d'installation. Le Gouvernement met ainsi en pratique sa volonté de concentrer l'aide à l'investissement agricole sur les deux périodes les plus critiques de la carrière de tout agriculteur : son installation et la phase de modernisation de son exploitation.

Il complète la mise en œuvre de cette nouvelle conception du financement de l'agriculture par deux mesures tendant à apurer les difficultés présentes et à ouvrir de nouvelles voies.

D'abord, 100 millions de francs seront utilisés pour accroître l'enveloppe de la bonification ; ils correspondent à 400 millions de francs de prêts bonifiés supplémentaires et ils permettront de réduire les files d'attente qui, dans de nombreux départements, pénalisent gravement les agriculteurs. Ceux-ci doivent, en effet, attendre plusieurs mois avant que les sommes promises soient débloquentes, alors même que les prêts ont été consentis.

Cette enveloppe supplémentaire porte à 750 millions de francs les sommes allouées par le Gouvernement à la bonification des prêts agricoles. Elle représente un effort sans précédent qui est de nature à répondre aux revendications des jeunes agriculteurs puisque l'essentiel de cette dotation leur sera consacré.

Ensuite — c'est une ouverture sur l'avenir — 5 millions de francs serviront à la mise en place de prêts bonifiés à annuités progressives. Conformément aux objectifs définis pour l'agriculture dans le Plan intérimaire, on pourra ainsi mettre au point une nouvelle forme de financement, non seulement mieux adaptée aux aléas de la vie d'une exploitation mais également, pour cette même raison, plus économique pour la collectivité nationale. En effet, l'adaptation du plan de remboursement aux possibilités réelles des agriculteurs et, surtout, à leurs variations dans le temps, améliore l'efficacité de la bonification et en réduit le coût.

On peut certes améliorer les conditions d'équipement des jeunes agriculteurs. Mais les actions menées en ce sens ne permettront guère l'installation de nouveaux jeunes dans l'agriculture si l'on ne lève pas la principale entrave qui continue de s'opposer au renouvellement de la population agricole : le problème foncier.

En effet, les conditions actuelles du coût d'une exploitation — achat des terres et capital d'exploitation — sont tellement disproportionnées aux revenus que l'on en retire, qu'il est impossible à un jeune qui ne dispose pas de fonds très élevés de s'installer. Le risque est grand, dès lors, de voir les terres libérées aller grossir les plus grandes exploitations. Telle est, en tout cas, la tendance observée depuis quelques années. Peu à peu,

les exploitations familiales créatrices d'emplois et symbole d'un mode de vie disparaîtront. Ce phénomène de concentration autour des exploitations les plus étendues est d'ailleurs encouragé par l'inefficacité du contrôle des structures, par la mauvaise application de la législation des cumuls, par l'accroissement des locations verbales dites en « vente d'herbe », etc.

La nouvelle politique foncière doit donc avoir pour objectif principal de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs. Il ne s'agit plus, comme dans les années soixante, de gérer un exode rural rendu nécessaire par la mécanisation des exploitations et la croissance industrielle du pays. Il faut désormais sauver des exploitations viables et éviter leur démembrement pour maintenir des actifs à la terre.

C'est pourquoi je me félicite des décisions prises à l'issue de la conférence annuelle car elles vont précisément dans ce sens.

Elles réaffirment notamment la nécessité de mener à terme l'élaboration des schémas directeurs de structures. Pour atteindre ce but, il importe d'ouvrir un débat qui tienne compte des différentes évolutions possibles de l'agriculture locale et qui porte tant sur la fixation de la superficie minimale d'installation que sur le contrôle des cumuls afin de permettre l'accroissement du nombre des installations.

Les opérations groupées d'aménagement foncier, qui constituent également un instrument utile à la promotion des installations, seront dotées de 40 millions de francs supplémentaires. La moitié de cette somme devrait être spécifiquement orientée vers les installations de jeunes.

Il est bien entendu indéniable que la question cruciale reste celle de l'accès au foncier et de la novation que représente l'extension du domaine locatif. Un crédit de 300 millions de francs, prévu à l'issue de la conférence annuelle, s'ajoutera aux 120 millions de francs déjà inscrits dans le projet de budget pour 1982. Ils permettront d'acheter de 15 000 à 20 000 hectares destinés à l'installation de 500 à 700 jeunes familles agricoles.

Il s'agira d'une action très significative dont nous nous félicitons.

En effet, il sera ainsi possible de louer des terres à des jeunes qui ne disposeraient que de faibles capitaux et qui pourraient par conséquent consacrer, dans les premières années de leur installation l'essentiel de leurs ressources au financement de leur capital d'exploitation.

Dans le même temps, il conviendra, monsieur le secrétaire d'Etat, de mettre en place les offices fonciers cantonaux et départementaux afin de mettre plus efficacement et plus démocratiquement en œuvre la politique des structures et, plus particulièrement, la réglementation des cumuls et du fermage.

En dehors de ce volet foncier non négligeable, d'autres crédits ont été affectés, lors de la conférence annuelle, à des actions de formation qui toucheront directement les jeunes agriculteurs. La formation aux techniques de gestion et les stages préparatoires à l'installation bénéficieront d'un effort de 50 millions de francs. Dix-huit millions de francs serviront à la conclusion de contrats emploi-formation-installation permettant à des jeunes de compléter leur formation pratique et de préparer leur installation.

Enfin, mentionnons pour être complet que les conditions de vie des jeunes agriculteurs pourront bénéficier de crédits destinés à développer les services de remplacement, à créer des gîtes ruraux supplémentaires en zones difficiles, à améliorer les bâtiments d'exploitation et l'habitat rural.

En recherchant les différentes composantes de l'effort du Gouvernement en faveur des jeunes agriculteurs, nous avons passé en revue la quasi-totalité des aides décidées lors de la conférence annuelle, puisque les jeunes agriculteurs bénéficieront des mesures économiques et structurelles destinées aussi bien à l'ensemble de la profession qu'à certaines régions.

Cette simple constatation suffit à montrer tout l'intérêt porté par le Gouvernement à ceux qui constituent la relève du travail agricole et qui assureront l'avenir de notre agriculture.

C'est bien pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voterons votre projet de loi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une grande partie des agriculteurs est, depuis de nombreuses années, en difficulté, mais dans le même temps une autre partie vit bien, et même très bien.

En effet, les gouvernements de droite ont toujours conduit une politique agricole qui laissait s'appauvrir les plus démunis et permettait à d'autres de s'enrichir.

A la fin de chaque année, on faisant les comptes et on faisait semblant de négocier avec une seule organisation syndicale dont les dirigeants nationaux étaient, pour la plupart, parfaitement « intégrés » au pouvoir politique en place.

S'il y avait une baisse du revenu moyen, on cuisinait une espèce de gâteau que l'on partageait entre tous, entre les riches et les pauvres ; chacun en avait sa part : les gros morceaux pour les riches et les miettes pour les pauvres. Voilà la politique agricole que la droite a conduite depuis plusieurs années dans notre pays ; politique très injuste dont l'objectif inavoué mais réel, était de faire disparaître les plus faibles des agriculteurs. D'ailleurs, le « revenu moyen » est une notion théorique qui n'a pas de signification réelle tant les situations sont disparates en ce qui concerne les structures, les productions, la qualité des sols. Ainsi, pendant huit années consécutives, les petits agriculteurs ont vu leur revenu baisser alors que d'autres ont vu le leur augmenter.

Mais si la moyenne calculée n'était pas en baisse, personne ne bénéficiait d'une aide ; en revanche, si elle l'était, alors on accordait indistinctement les aides d'une manière très injuste.

Au mois de décembre 1980, le Parlement avait voté 2,3 milliards de francs — d'après ce que je crois — d'aide directe dont seulement 1,7 milliard a été effectivement distribué.

M. Robert de Caumont. Et pour cause !

M. Pierre Forgues. L'aide, jusqu'à concurrence de 15 000 francs, était proportionnelle au revenu. On arrivait ainsi à une situation particulièrement choquante : un agriculteur qui réalisait un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 500 000 francs sur une exploitation d'élevage a touché, au titre de l'aide 1980, 15 000 francs, alors qu'un agriculteur, avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 000 francs n'a touché que 1 500 francs au maximum.

J'avais démontré à cette tribune et à la même époque l'an dernier, que cette manière était très injuste et que cette aide directe allait aux agriculteurs qui n'en avaient pas besoin. Les faits ont confirmé ma démonstration.

Monsieur Hamel, vous prétendez que la solidarité nationale ne s'exerce pas en direction des agriculteurs les plus performants. Permettez-moi de vous répondre que la solidarité nationale doit s'exprimer en faveur de ceux qui en ont véritablement besoin. Si les aides sont accordées à ceux qui n'en ont pas besoin, aux riches, ce n'est plus de la solidarité, c'est tout simplement de l'injustice !

M. Emmanuel Hamel. Vous en excluez beaucoup pour lesquels elle serait nécessaire !

M. Pierre Forgues. Mon cher Hamel, vous avez constaté — je suppose que vous avez lu le dispositif du projet de loi — qu'il y a les aides à caractère économique et les aides à caractère structurel dont ils bénéficient de toute façon.

M. Emmanuel Hamel. Elles ne suffiront pas pour beaucoup d'entre eux !

Mme la présidente. Monsieur Hamel, je vous prie de ne plus interrompre.

M. Pierre Forgues. Cette année le dispositif est totalement inversé. Le chiffre d'affaires pondéré est plafonné à 500 000 francs et l'aide est inversement proportionnelle au chiffre d'affaires.

Les principes retenus par le Gouvernement sont justes et couvrent les différentes situations qui se présentent : aides à caractère social pour les petits et les moyens agriculteurs ; aides à caractère économique pour ceux qui ont investi et qui vont de l'avant malgré, il faut bien le dire, toutes les difficultés dues à une très mauvaise politique agricole suivie depuis tant d'années.

Monsieur Goaduff, vous êtes parti de rien — très bien ! — et, au prix de mille difficultés, vous avez réussi : très bien ! Par votre exemple personnel, vous voulez ainsi justifier une mauvaise politique agricole. Mais si vous aviez été parfaitement honnête, vous auriez dû vous poser la question : pour quelques réussites comme la vôtre, combien d'échecs, combien de faillites, combien d'exploitations disparues ? Vous auriez dû comparer le nombre d'exploitations qui ont disparu avec celui des exploitations qui ont réussi. Ayez le courage d'assumer la responsabilité d'une politique que vous avez soutenue pendant plus de vingt ans.

M. Gérard Houteer. Très bien !

M. Pierre Forgues. Les aides à caractère structurel concernent notamment le foncier. En effet, 370 millions de francs viennent s'ajouter aux 50 millions prévus dans la loi de finances pour 1982.

Ces mesures anticipent sur la nouvelle politique agricole qui sera mise en place par le Gouvernement, s'appuyant sur la majorité socialiste. Ainsi les S.A.F.E.R. pourront, dès 1982,

acheter des terres pour les louer à des agriculteurs et les libérer ainsi du poids du foncier qui très souvent grève l'équilibre financier de l'exploitation.

Quelques dirigeants d'un syndicat, que je ne nommerai pas, essaient de tromper les agriculteurs en leur disant que ces mesures ne prennent pas en compte les « agriculteurs moyens ». C'est faux. L'agriculteur moyen, je le répète, monsieur Hamel, bénéficie très souvent des mesures sociales et dans tous les cas des mesures économiques ou structurelles.

On dit aussi que c'est le Crédit agricole, donc les agriculteurs, qui finance une bonne partie de ces aides. Le Crédit agricole intervient pour 2,7 milliards de francs, c'est-à-dire pour la moitié des aides accordées mais il faut remarquer que la collecte du Crédit agricole provient pour les deux tiers de non-agriculteurs : salariés, artisans, commerçants.

M. Emmanuel Hamel. Travaillant en zone rurale !

M. Pierre Forgues. L'argument des dirigeants de la F.N.S.E.A. est absurde. En effet, si l'argent en dépôt au Crédit agricole appartient aux seuls agriculteurs et si, comme on le dit, le Crédit agricole est la troisième banque mondiale, cela prouverait que les agriculteurs ont des disponibilités et qu'ils n'ont pas besoin d'aide.

Si le Crédit agricole a des disponibilités qui proviennent des apports des non-agriculteurs — ce qui est la réalité profonde, je viens de le dire — et de la fiscalité privilégiée dont il bénéficie, dès lors il est tout à fait normal qu'une partie de ses excédents profite aux agriculteurs en difficulté puisque — et vous corroborerez ma démonstration, monsieur Hamel — la plupart des titulaires de comptes au Crédit agricole vivent effectivement dans le secteur rural.

M. Emmanuel Hamel. Cela allège d'autant la charge de l'Etat.

Mme la présidente. Monsieur Hamel, je ne vous ferai pas l'injure de penser que vous ne connaissez pas le règlement. Si vous voulez interrompre un orateur, vous devez lui en demander l'autorisation.

M. Yves Tavernier. M. Hamel ne connaît pas l'agriculture ; il cherche à s'informer !

M. Emmanuel Hamel. Descendant d'une famille, paysanne depuis des siècles, je connais l'agriculture aussi bien que vous !

Mme la présidente. Monsieur Hamel, s'il vous plaît, pas d'interpellation !

M. Pierre Forgues. Madame la présidente, j'espère que vous me décompterez le temps de ces interruptions qui contribuent néanmoins à la bonne animation de l'Assemblée nationale.

Mme la présidente. Le temps des interruptions sera, en effet, décompté. Poursuivez votre propos, monsieur Forgues.

M. Pierre Forgues. Le ministère de l'agriculture est un ministère difficile en raison de la diversité des situations des agriculteurs français, mais aussi des exigences d'une politique agricole communautaire.

Les mesures que vous proposez amorcent un effort de justice. Il semble qu'elles ne soient pas comprises ici ou là parce qu'elles ne sont pas connues. Je souhaite que vous interveniez, monsieur le secrétaire d'Etat, à la télévision pour les expliquer directement aux agriculteurs.

M. Robert de Caumont. Indispensable !

M. Pierre Forgues. Je souhaite que tous les petits agriculteurs puissent bénéficier de ces mesures sociales. Aussi me paraît-il indispensable que les petits agriculteurs très nombreux dans les zones de montagne ou défavorisées, qui ne sont pas assujettis à la T.V.A. pour des raisons que vous connaissez bien — manque de formation, réticence devant tout contrôle — bénéficient de l'aide directe dès l'instant où ils s'engagent pour l'avenir à s'y assujettir. J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me répondiez positivement sur ce point. L'aide sociale doit profiter en priorité aux plus faibles, à ceux qui ne peuvent pas suivre les exigences d'une évolution qui souvent les dépasse.

Et, monsieur le secrétaire d'Etat, au-delà de l'économie il y a l'homme. L'homme agriculteur n'a pas eu la formation et ce n'est pas sa faute ; il n'a pas la technicité et ce n'est pas sa faute : il n'a pas les moyens financiers pour faire face aux exigences d'une agriculture moderne. Il est de notre devoir de lui venir en aide. Je n'aime pas ce terme qui contraste vigoureusement avec la fierté attachée au métier d'agriculteur ; je lui préfère celui de compensation. Les mesures prévues sont en effet des mesures de compensation très partielles et insuffisantes qui

ne peuvent pas se substituer à une véritable politique agricole. Je sais, pour être originaire de ce milieu, que la misère y est hautaine. Ainsi, confirmant les propos de mon collègue M. de Caumont, dans les Hautes-Pyrénées, huit mille agriculteurs pouvaient, l'an dernier, bénéficier des aides. Seulement trois mille y ont eu droit, car la plupart, compte tenu de ce qu'on leur proposait, ont refusé de remplir les papiers.

Arrêtons, monsieur le secrétaire d'Etat, cette conception de la politique agricole.

Mme la présidente. Monsieur Forgues, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Pierre Forgues. Je conclus, madame la présidente.

Mme la présidente. Monsieur Forgues, M. Goasdouff manifeste l'intention de vous interrompre, l'y autorisez-vous ?

M. Pierre Forgues. Bien volontiers.

Mme la présidente. Ce n'est pas pour un fait personnel, monsieur Goasdouff ? Sinon je vous donnerai la parole en fin de séance.

M. Jean-Louis Goasdouff. Ayant été mis en cause par M. Forgues je voudrais lui répondre avant qu'il ne descende de la tribune.

Mme la présidente. S'agissant bien d'un fait personnel, monsieur Goasdouff, je ne pourrai vous donner la parole, aux termes du règlement, qu'en fin de séance.

Veuillez conclure, monsieur Forgues.

M. Pierre Forgues. J'espère que cette conférence annuelle de décembre est la dernière du genre. J'espère que les mesures que nous allons voter et qui sont nécessaires ne sont qu'un palliatif très provisoire à une véritable politique des revenus prenant en compte toutes les diversités de l'agriculture française.

Je sais que telle est votre volonté, monsieur le secrétaire d'Etat. Je sais que telles sont les exigences de la grande majorité des agriculteurs qui, dès l'instant où ils seront objectivement informés de vos intentions et de la nouvelle politique que vous mettez en place, vous soutiendront et participeront au grand effort de redressement que le Gouvernement conduit avec sa majorité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Balmigère.

M. Paul Balmigère. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le Midi, on dit souvent avec raison : « La vigne, c'est la vie. »

Mais pour nos viticulteurs c'est une vie de plus en plus difficile qui leur a été faite pendant des années. En effet, que la récolte soit bonne ou mauvaise, les choses sont allées de mal en pis. Le constat est effarant.

De 1967 à 1974, dans les quatre départements méridionaux — l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales — qui représentent 45 p. 100 de la récolte nationale, la recette nette d'un hectare produisant des vins de table s'est élevée, en moyenne, à 263,39 francs. De 1974 à 1981, elle a connu un déficit de 39,98 francs. De 1973 à 1980, le pouvoir d'achat d'un hectolitre de vin a diminué de 26 p. 100, si l'on prend pour base l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles — I.P.P.I.N.E.A. — et les 295 postes de l'indice du coût de la vie.

Cette situation n'est plus vivable pour nos viticulteurs. Ils ont lutté contre Giscard ; ils ont lutté contre les autorités du Marché commun ; ils ont lutté pour que les choses changent ; ils ont eu raison ! Aujourd'hui, ils ne peuvent plus attendre. Des solutions efficaces s'imposent.

Il n'y a pas trop de vin en France. La production de ces dix dernières années est en moyenne de 67 millions d'hectolitres, alors que la consommation avoisine 72 millions d'hectolitres. Notre pays a donc besoin de ces viticulteurs qui doivent disposer d'un revenu décent.

Tel devrait être avant tout le rôle imparti à l'office que le Gouvernement s'est engagé à mettre en place.

Je voudrais insister sur les caractéristiques essentielles d'une telle organisation du marché.

Sa première mission doit être d'assurer un prix minimal, calculé en fonction des coûts et des charges de production d'une exploitation familiale. Pour que le prix du vin rattrape le niveau de pouvoir d'achat qu'il avait en 1970, il devrait aujourd'hui se vendre 20 francs le degré-hecto. Or, cette année, et malgré le blocage mis en place dès le 10 août de 900 000 hectolitres de vin en provenance de l'Italie, qui a permis une remontée très

sensible des cours, il s'est vendu en moyenne 14,40 francs le degré-hecto. C'est peu si nous voulons que la vigne tienne sa place dans notre agriculture !

La deuxième mission de l'office devrait être la mise en place, dès le début de la campagne, d'un dispositif permettant l'écoulement de la récolte compte tenu de son ampleur et du stock de report.

Comme on a pu le dire, le marché du vin est prévisible et transparent. Il est possible d'échelonner l'utilisation de la récolte selon les besoins et l'état du marché. Il est donc possible de décider dès octobre ou novembre la distillation des vins les plus fragiles à un prix minimal qui pourrait être celui défini à l'article 15 bis du règlement n° 337-79 et qui devrait être modulé en fonction des rendements. Cette distillation préventive éviterait toute spéculation sur les petits vins qui, bien souvent, trouvent rapidement preneurs, parce qu'ils permettent ensuite au négociant d'importer à qui mieux mieux, sous prétexte d'améliorer la qualité de notre production. Elle éviterait aussi, en fin de campagne, que nos bons vins, qui, compte tenu des opérations que je viens de décrire, sont volontairement délaissés, n'aillent à la chaudière, ce qui est purement scandaleux.

Si l'office veut contribuer à assurer un revenu décent aux exploitants familiaux et à permettre l'écoulement de la récolte, il doit en avoir les moyens. Il faut qu'il puisse intervenir sur les importations. Car c'est bien là que se situe la clé du problème.

Les viticulteurs l'ont compris, qui depuis des années protestent et manifestent contre l'introduction de ces millions d'hectolitres — plus de 8,5 millions pour 1980 et 1981 — qui, chaque année, viennent inonder notre marché, entraînant la mévente et la chute des cours. Nous n'avons pas la volonté de vivre en autarcie. Mais est-il supportable d'importer, comme cette année, 7 880 689 hectolitres de vins italiens, souvent produits ou mis en marché dans des conditions plus que douteuses, en tout cas non conformes à la réglementation européenne, et dans le même temps d'envoyer à la chaudière 7 697 000 hectolitres de vins français ?

S'il faut importer, importons ce dont nous avons besoin. Mettons en place le principe de la complémentarité. Une organisation du marché qui ne pourrait prendre de telles dispositions serait, nous semble-t-il, inefficace.

J'ajoute que, dès sa création, avant même la nécessaire modification des règlements européens, l'office devrait pouvoir demander au Gouvernement le refus de dédouaner les vins importés, y compris ceux des pays membres de la Communauté, si les certificats d'origine ne sont pas produits, s'il est établi que ces vins ont été produits ou mis sur le marché en violation des règlements communautaires et s'ils sont proposés à des prix inférieurs au prix de déclenchement.

De telles mesures peuvent permettre d'assainir durablement le marché du vin, de redresser notre viticulture qui subit encore aujourd'hui les méfaits de la politique d'hier. Mais il faut qu'elles soient appliquées par tous. C'est pour cela que l'office doit être interprofessionnel et que les décisions qu'il prendra doivent être appliquées par tous, y compris par le négociant. Il est normal et juste que les viticulteurs y jouent un rôle prépondérant et qu'ils soient démocratiquement désignés en fonction de l'importance de leurs organisations. Il nous semble aussi tout à fait normal que le Gouvernement soit partie prenante.

Telles sont, mesdames, messieurs, les quatre caractéristiques prioritaires que devrait avoir l'office pour jouer le rôle qu'attendent de lui les viticulteurs. Cela correspond à ce que souhaitent ces derniers. Ils l'ont dit mille fois dans leurs actions, comme dans les nombreuses rencontres que j'ai avec eux.

Evidemment, une telle organisation devrait avoir d'autres compétences, par exemple celle de veiller à la stricte application des règles communautaires de production, de vinification et de commercialisation, celle de promouvoir une politique audacieuse d'exportation sur le marché mondial, celle d'aider à l'amélioration du vignoble que les viticulteurs de l'ensemble du pays ont engagée depuis des années — ainsi, le poids des cépages nobles est passé de 30 p. 100 à plus de 70 p. 100, en vingt ans, dans les quatre départements du Midi viticole — celle de favoriser l'utilisation maximale des produits de la vigne et du vin, celle d'associer dans sa gestion, avec les salariés de la viticulture, les élus des régions viticoles, les consommateurs, celle d'ouvrir aux productions d'A.O.C. pour ceux qui le souhaitent sans que cela constitue une obligation pour les autres.

Au-delà de la somme de ces compétences et des quatre grandes caractéristiques que j'ai déjà évoquées une chose s'impose : la modification des règlements communautaires européens. L'expérience de plus de vingt ans du Marché commun appelle une telle modification. Il faut, nous semble-t-il, en revenir aux

trois principes du traité de Rome constamment violés par nos partenaires. Peut-on parler de l'unicité de prix, de production et de marché quand on sait qu'en Italie il n'y a ni cadastre viticole, ni règles d'encouragement respectées, et qu'une partie importante de la production est, à la barbe et au nez des autorités du Marché commun, fabriquée artificiellement, ou quand les pays membres du Nord de l'Europe continuent d'appliquer des droits d'accise exorbitants sur la circulation des vins ? On pourrait citer d'autres exemples en ce qui concerne la préférence communautaire ou la solidarité financière.

Le retour à ces trois principes suppose l'application effective et identique de la réglementation pour les Etats membres soit, au niveau du marché, la mise en place d'un prix minimal de marché intracommunautaire pour des productions de même qualité ; l'introduction du principe de la complémentarité quantitative entre les pays de la Communauté européenne ; le déclenchement des opérations de distillation en début de campagne à titre préventif à un prix minimal modulé selon les rendements ; la mise en place d'une politique audacieuse d'exportation vers les pays tiers et la suppression des droits d'accise exorbitants dans certains pays de la Communauté.

Au niveau de la production, il faut une lutte plus efficace contre la fraude dont sont victimes les viticulteurs et les consommateurs, une meilleure définition et un contrôle plus efficace de la qualité, le contrôle des coupages par le contrôle des stocks, la définition réglementaire du vin rosé, l'indication obligatoire du pays producteur pour les vins de table, l'interdiction de la fabrication des produits imitant le vin, le respect et le renforcement des disciplines de production.

Dans l'immédiat, l'automatisme des interventions peut être obtenu. Il est, pensons-nous, possible d'aboutir au plan européen à la mise en place de telles mesures. Evidemment leur négociation ne doit pas être l'occasion de créer des problèmes nouveaux. Ce serait le cas avec l'entrée de l'Espagne dans la Communauté alors que dans ce pays la récolte est passée de 24 millions d'hectolitres en 1976 à 42 millions d'hectolitres en 1980, les cours avoisinant huit francs le degré-hectolitre.

Notre viticulture ne pouvait supporter une telle concurrence. M. Natall, commissaire européen, n'a d'ailleurs pas caché que, dans la perspective de son élargissement, la Communauté doit être consciente qu'elle sera obligée de discipliner ses productions et d'en abandonner certaines. Pour notre part, nous ne le pensons pas.

Mme la présidente. Je vous indique, monsieur Balmigère, que vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Paul Balmigère. Je termine, madame la présidente.

Avec les mesures que je viens d'évoquer, c'est une toute autre orientation que nous proposons dans le cadre de la situation nouvelle marquée par la présence d'un Gouvernement qui se fixe comme objectif la relance de l'économie nationale, la reconquête de notre marché intérieur, la lutte contre le chômage, l'augmentation de la consommation des travailleurs et des paysans, la défense de l'indépendance de la France. Nous en avons aujourd'hui les moyens si nous concrétisons les propositions que j'ai évoquées. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Brune.

M. Alain Brune. Ce débat m'est l'occasion, monsieur le secrétaire d'Etat, d'exprimer une certaine satisfaction mais aussi de vous faire part de l'inquiétude que ressent aujourd'hui le monde agricole et rural franc-comtois, et des questions qu'il se pose. Ce sentiment s'explique par de longues années de vaches et, oserai-je le dire, de lait maigres.

Région difficile du fait même de ses caractéristiques physiques et géographiques, la Franche-Comté a connu, voire inventé, les principes de solidarité et de coopération agricoles par l'institution des fruitières à comté, centres de la vie économique et sociale des villages.

Mais l'agriculture comtoise, tournée essentiellement vers la production de fromage d'appellation contrôlée — le comté et l'emmental traditionnel — connaît, elle aussi, des difficultés qui ont été croissantes en raison des politiques qui ont été menées, principalement en termes de revenus.

D'abord, un constat : l'exode agricole en Franche-Comté a été l'un des plus forts constatés dans notre pays au cours des dernières décennies. Actuellement, les chefs d'exploitation sont âgés ; les classes d'âge comprises entre cinquante et soixante ans comptent trois fois plus d'effectifs que celles des trente-quarante ans.

De plus, en ce qui concerne le rythme d'installation des jeunes, la tendance est de l'ordre de trois départs en retraite pour une installation. Au rythme actuel — 250 à 300 installations

de jeunes par an en moyenne — la région comtoise perdra, dans les quinze ans à venir, environ la moitié de ses exploitations. Il faut savoir, à cet égard, que lorsqu'il s'installe un jeune en Franche-Comté, cinq s'installent en Bretagne. Certes, les régions ne sont pas comparables, ni démographiquement ni physiquement, mais on peut dire que le rapport est du simple au double.

C'est ainsi que se trouve posé, en termes de lourd héritage, le problème de l'emploi. M. de La Palice dirait que les jeunes non employés dans l'agriculture devront l'être ailleurs. Cela mettra en péril, non seulement l'avenir de l'agriculture comtoise, mais aussi plus largement celui du monde rural, plus largement car, en moyenne, on peut estimer qu'en France-Comté deux emplois agricoles induisent un emploi dans les secteurs en amont et en aval de l'agriculture. Pour les cinq ans à venir — période pendant laquelle le problème est le plus urgent — on peut estimer que c'est plus de mille emplois qui sont en jeu.

Le projet dont nous débattons, à l'instar du projet de loi de finances pour 1982, tend à inverser la tendance pour l'installation des jeunes, et cela est fondamental. Outre le problème global de l'organisation économique qui assurera une sécurité des revenus, et sur lequel je reviendrai, la volonté politique de développer l'installation des jeunes en Franche-Comté pose trois séries de problèmes.

D'abord, améliorer les conditions de vie du milieu rural pour fixer les jeunes ménages tant par un effort important sur le plan des services publics en milieu rural que sur celui de l'animation en renforçant, entre autres, les interventions de type P.A.R. et contrats de pays.

Ensuite, contrôler l'accès au foncier par l'acquisition, mais aussi par la location grâce à notre majorité, pour favoriser l'insertion de jeunes issus de l'extérieur et à qui se posent de graves et multiples difficultés. J'ajoute, à l'égard du foncier, la nécessité de poursuivre, essentiellement en les adaptant, les travaux de remembrement et d'hydraulique agricole.

Enfin, créer les conditions d'insertion les meilleures possibles, par exemple, en tenant à jour un fichier permanent des exploitations agricoles de la région avec leurs caractéristiques structurelles permettant de connaître les secteurs et surtout les cas précis où il est possible d'intervenir par anticipation. C'est d'ailleurs cette préoccupation que manifestent les organisations professionnelles dans le cadre de leurs chambres régionales et de leurs organisations syndicales.

En conclusion, la nécessité de l'installation de jeunes dépend des situations spécifiques et des volontés régionales mais aussi des mesures structurelles visant à améliorer les revenus et en particulier les bonifications d'intérêt à l'installation. Il serait souhaitable, sur ce point, d'introduire la sélectivité dans les mesures publiques de bonification afin d'aider plus fortement les jeunes dont le potentiel de capital initial est le plus faible.

Par ailleurs, et c'est le plus grave, se pose le problème de la mise en place d'une organisation économique qui assure une sécurité de revenu aux agriculteurs comtois. Il faut, à cet égard, et conformément à nos engagements, que soit mis en place dans les meilleurs délais un office permettant aux producteurs de lait de percevoir un prix garanti pour des quantums de production, quantums tenant compte des spécificités régionales, c'est-à-dire des différences de coûts de production, de la spécialisation et du coût des investissements indispensables.

La production laitière de la région n'a pas fait l'objet depuis bien longtemps d'interventions particulières de l'Etat ou de la C.E.E., étant entendu que ses produits se sont toujours autorégulés et que les producteurs ont dû subir à la fois des crises intérieures au marché du comté et les décisions de Bruxelles : je veux parler, en particulier, de la taxe de coresponsabilité dont ils n'ont été que très modestement bénéficiaires et dont ils réclament, à juste titre, un réaménagement plus équitable tant des conditions de perception que du système de répartition.

De toute façon, les producteurs comtois contribuent déjà à soutenir leur produit d'appellation d'origine par le paiement d'une contribution à la défense de cette appellation et à l'organisation du marché par le biais de la plaque de caséine.

La production laitière comtoise concerne 65 p. 100 des exploitations, tant en filière du haut de gamme qu'en filière de type industriel qui a bénéficié, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions, de bien peu d'aides au développement depuis des années. C'est ainsi que si la situation grave de diminution constante du nombre des exploitations se perpétue, même avec un doublement de la production laitière par exploitation — donc avec un effort de productivité — on aboutira, dans les dix ans à venir, à une régression de la production globale.

Il est donc vital, à travers les réformes structurelles nécessaires, de réussir à maintenir le plus grand nombre d'agriculteurs pour permettre la progression de la production et, par là même, renforcer l'efficacité des filières de transformation et de distribution des produits.

Il est urgent pour la région comtoise, qui veut lutter pour conserver son pouvoir de décision et sa valeur ajoutée localement, d'inverser la pratique de l'ex-majorité, qui a tendu à la fois à favoriser les produits banalisés, par le soutien préférentiel à la poudre de lait et au beurre, et à négliger la mise en place d'une organisation de régulation du marché des pâtes pressées cuites, ce qui a créé la situation difficile que connaissent actuellement les agriculteurs comtois.

En fait, la valeur des produits de la région n'est pas en cause, même si l'on peut dire qu'il faut renforcer les efforts de qualité, donc toutes les actions qui y concourent. Le problème à régler est celui de la régulation du marché, en cherchant à maintenir les structures artisanales qui permettent une participation effective des agriculteurs à la marche de leurs affaires, ce qui n'exclut pas une modernisation des fruitières au fur et à mesure des besoins et l'octroi d'aides tant régionales que nationales, sans que cela implique automatiquement des concentrations.

Le maintien de l'orientation vers des produits spécifiques de haut de gamme et à potentialité commerciale, est seul capable d'absorber les coûts de production inévitablement plus élevés dans notre région comtoise, qui subit des handicaps naturels importants car les zones de montagne et les zones défavorisées sont prédominantes.

Il est certes nécessaire — et chacun en est conscient — que la production laitière comtoise tienne compte des solidarités inter-régionales. Mais il est non moins évident qu'elle doit renforcer son organisation régionale propre, en intégrant l'ensemble de la production régionale et en valorisant ses produits, entre autres ses produits traditionnels.

Actuellement, le lait comtois ne bénéficie d'aucune garantie de prix, pas même de celle de Bruxelles. Cette situation est de plus en plus inacceptable. Il faut aboutir rapidement à la mise en place d'un prix de seuil garanti afin d'assurer aux producteurs un revenu moins insatisfaisant.

Office et organisation régionale visant à la régulation du marché ne sont pas incompatibles, ils sont au contraire complémentaires dans la perspective de la décentralisation et donc d'une « responsabilisation » accrue des producteurs et des différents intermédiaires qui interviennent aux stades de l'affinage et de la commercialisation.

« Vivre et travailler au pays », telle est notre volonté. Elle nécessite le maintien de l'activité en milieu rural, et surtout en zone de montagne, donc le renforcement de la solidarité, c'est-à-dire de l'esprit des moyens coopératifs et associatifs.

C'est bien le sens de ce projet de loi de finances rectificative. Je l'approuve pleinement dans sa perspective et dans sa volonté politique de justice et de solidarité, tout en insistant sur le fait qu'il est nécessaire pour le monde agricole comtois de passer aux actes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Pistre.

M. Charles Pistre. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je concentrerai mon intervention sur la conférence annuelle agricole et sur le cas concret d'une région, en établissant une comparaison entre les aides de 1980 et celles de 1981.

J'ai entendu ce matin un orateur de l'opposition parler de malentendus. Je crois qu'en effet le système de la conférence annuelle, tel qu'il a encore dû être utilisé cette année, est générateur de malentendus.

Malentendu, car quelques uns trouvent matière à développer une opposition, non pas aux mesures, mais au Gouvernement. C'est ainsi que certains qui avaient crié victoire après l'octroi de 4 155 millions de francs l'an dernier rient misère aujourd'hui face aux 5 556 millions de francs proposés par la conférence annuelle.

M. Gérard Bapt. Ce sont des politiciens !

M. Charles Pistre. La surenchère arrive parfois à entraîner des agriculteurs qui croient lutter contre l'injustice alors qu'ils servent de troupe à ceux qui veulent maintenir leurs avantages ou leur pouvoir et parfois les deux à la fois.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Charles Pistre. Le malentendu est aussi entretenu à propos des mesures proposées.

Déjà l'an dernier, les mesures structurelles entraînent pour 1 345 millions de francs dans les aides. Depuis longtemps, tous les agriculteurs, y compris les organisations dites alors représentatives, rejetaient le principe des aides directes qui faisaient des exploitants des assistés. Aujourd'hui, parce que nous pensons qu'il vaut mieux favoriser la mise en marché plutôt que canaliser la destruction de produits réputés excédentaires, aujourd'hui, parce que nous pensons que le poids du foncier est insupportable et qu'il vaut mieux faciliter la location plutôt que pousser au surendettement, aujourd'hui, parce que nous pensons qu'il vaut mieux commencer à résoudre les problèmes de fond plutôt que de proposer des mesures électoralistes comme l'an dernier, vous avez su trouver, monsieur le secrétaire d'Etat, un équilibre entre le soutien direct au revenu et les actions d'avenir.

Pourtant, certains dirigeants agricoles nient ces efforts ou les dénaturent ; ce malentendu ne viserait-il pas seulement à maintenir les situations acquises ?

M. Pierre Forgues. C'est sûr !

M. Charles Pistre. Malentendu entretenu encore par ceux qui opposent les agriculteurs qui ont un fort revenu brut d'exploitation, parce qu'ils auraient été dynamiques, et les agriculteurs qui ont un revenu brut d'exploitation faible, parce qu'ils n'auraient pas fait les efforts nécessaires d'adaptation. Pour l'opposition de droite, il y a donc deux catégories d'agriculteurs : ceux qui ont réussi et qu'on doit aider prioritairement, et les autres, tous les autres, c'est-à-dire la majorité. On retrouve là, et c'est normal, la logique des aides votées l'an dernier : beaucoup à une minorité, rien ou pas grand-chose à tous les autres.

M. Yves Tavernier. C'est vrai !

M. Charles Pistre. Nous disons, nous aussi, qu'il n'y a pas une agriculture homogène et qu'il existe au moins deux catégories d'agriculteurs.

D'une part, ceux qui ont un revenu faible, qui n'ont pas pu investir, qui sont souvent dans des régions peu développées et sur des exploitations petites et moyennes. A eux, prioritairement, la solidarité et le soutien forfaitaire au revenu.

Ensuite, il y a ceux, et surtout les jeunes, qui ont été obligés d'investir pour s'intégrer au modèle qu'on leur imposait. A eux, prioritairement, la prise en charge des intérêts des prêts et la formation.

Pour tous, la possibilité de maîtriser le foncier sans avoir à s'endetter, le développement de la valorisation de leurs produits, l'aide à la gestion et l'amélioration des conditions de logement, bref des mesures tendant à adoucir le sort des agriculteurs.

Malentendu entretenu enfin concernant l'utilisation des excédents de la caisse nationale de crédit agricole. Alors que la Communauté économique européenne nous demande aujourd'hui le remboursement de plus de 700 millions de francs versés directement en 1974-1975 aux agriculteurs, nous ne voulons pas retomber dans de tels errements et mettre dans le budget des crédits non conformes à la réglementation européenne. Qui pourrait nous le reprocher ?

En outre, les fonds collectés par le Crédit agricole, contrairement à ce que beaucoup prétendent, parfois avec démagogie, ne sont plus que minoritairement issus de l'agriculture. C'est donc bien la solidarité nationale qui trouve là une part de son expression.

M. Robert Cabé. C'est exact !

M. Charles Pistre. Tous ces malentendus entretenus sont-ils aussi innocents que l'opposition veut bien le dire ? Après l'avoir entendu fustiger toutes les manifestations de rue pendant vingt ans, la droite annonce aujourd'hui, à l'avance, certains mouvements et certains événements. Faut-il qu'elle soit liée, et liée de très près, à ceux qui les organisent pour connaître ainsi l'avenir !

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Charles Pistre. Pour éviter ces malentendus et les surenchères démagogiques, c'est le système même de la conférence annuelle agricole qu'il faut revoir.

Le Premier ministre a annoncé que la prochaine aurait lieu au mois de mai. C'est très bien. Elle a été ouverte déjà à toutes les organisations agricoles, aux syndicats de salariés et aux représentants du Parlement. Très bien encore, et il faut poursuivre dans cette voie.

Mais il faut aussi que la conférence annuelle cesse d'être simplement un lieu de marchandage et qu'elle redevenue un lieu de concertation sur les orientations engageant l'avenir des agriculteurs. Alors, elle aura sa vraie place dans le dispositif de discussion et de contact voulu par les socialistes et le Gouvernement dans tous les secteurs économiques et sociaux du pays.

Afin de montrer concrètement les différences de choix entre l'an dernier et aujourd'hui, je voudrais prendre une région pour exemple, celle de Midi-Pyrénées.

Dans sept départements sur huit, le revenu brut par exploitation y est inférieur à 41 000 francs par an.

M. Gérard Bapt. C'est la vérité !

M. Charles Pistre. Les aides pour 1980 n'ont permis ainsi qu'à un seul département d'atteindre la moyenne nationale des aides.

Qui ne voit que l'allocation forfaitaire dégressive, qui intéresse les exploitants tirant 250 000 francs au moins de chiffre d'affaires de leur exploitation, devrait ainsi aller à la très grande majorité d'entre eux et, en premier, à ceux qui sont bien loin d'avoir une rémunération égale au Smic.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Charles Pistre. Avec le coefficient de correction qui fait entrer les catégories de produits et le nombre de travailleurs sur l'exploitation dans le calcul du chiffre d'affaires retenu, nous pourrions encore serrer de plus près le revenu réel des ménages d'agriculteurs.

Avec l'élargissement des critères pour la définition des agriculteurs en difficulté, la prise en charge des intérêts des prêts, la réduction des files d'attente, l'aide à la gestion, les aides accordées aux P.M.E. et aux coopératives pour reconstituer leurs fonds propres, la région Midi-Pyrénées peut espérer, cette année enfin, le rétablissement ou l'essor d'exploitations parfois fragiles, mais viables.

Pour ce qui concerne les aides structurelles, je ne parlerai pas des crédits ouverts pour l'hydraulique, la fertilisation des sols, le stockage du maïs, des oléagineux, des protéagineux, la déshydratation des fourrages verts, etc. Ils intéressent pourtant la région Midi-Pyrénées qui peut trouver la matière à sortir enfin de son sous-développement.

Je dirai seulement un mot du foncier. Dès 1979, le conseil régional de Midi-Pyrénées avait proposé la création d'un établissement public foncier régional qui aurait pu et dû avoir pour objet d'acheter ou de recevoir en viager, ou sous toute autre forme, les terres que leurs propriétaires souhaitaient aliéner, et de les donner prioritairement en location à des agriculteurs désirant s'installer.

Avec les possibilités que vous ouvrez aux S.A.F.E.R., et bientôt aux offices, de louer à long terme, des régions de faire-valoir direct comme celle de Midi-Pyrénées peuvent espérer lutter très rapidement et efficacement contre la désertification des zones rurales et nuire à l'accès de l'exploitation à des jeunes, qui n'auront plus à se surendetter ou à se borner à être les héritiers de leurs parents.

M. Gérard Bapt. Très bien !

M. Charles Pistre. D'autres collègues ont analysé les chiffres ; je n'en ai cité aucun. Si les chiffres sont importants, ils ne trouvent, en effet, leur signification que dans le cadre d'une politique. Celle que le Gouvernement et la majorité mettent en place dans l'immédiat pour la sauvegarde de l'emploi en agriculture, pour le maintien de la solidarité nationale en faveur des 600 000 exploitants ayant les revenus les moins élevés et pour l'organisation de la production, de la mise en marche, de la valorisation des produits, est la seule acceptable, parce qu'elle considère les agriculteurs comme des travailleurs responsables et non comme des assistés permanents.

Des efforts seront encore nécessaires pour atteindre enfin notre but qui est de faire de l'agriculture une activité au service des hommes et non l'inverse.

La sortie de la crise sera difficile, ainsi que l'a indiqué tout à l'heure un orateur de l'opposition qui est orfèvre en la matière. La seule voie est, en effet, de sortir du modèle doctrinaire imposé par le libéralisme, pour prendre en considération les différences des agriculteurs et des agricultrices en France en tenant compte du revenu réel pour que, enfin, les agriculteurs soient réintégrés à part entière dans la collectivité nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

Mme la présidente. La parole est à M. Goasduff, pour un fait personnel.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est sans passion que je m'adresse à M. Forgues dont les propos ont sans doute largement dépassé la pensée puisqu'il a mis en doute mon honnêteté.

M. Pierre Forgues. Oh !

M. Jean-Louis Goasduff. Pour les avoir vécues, je pense connaître les difficultés de l'agriculture...

M. Pierre Forgues. Je l'ai dit !

M. Jean-Louis Goasduff. ... et surtout les graves problèmes des petits agriculteurs aussi bien que les professeurs socialistes.

M. Charles Miessec. Très bien !

M. Pierre Forgues. Je demande la parole.

Mme la présidente. Non, monsieur Forgues, s'agissant d'un fait personnel, je ne puis vous la donner, le règlement s'y oppose.

M. Pierre Forgues. Nous réglerons ça à la buvette ! (Sourires.)

Mme la présidente. Comme vous voudrez, mais je n'ai pas à entrer dans ce genre de détail. (Sourires.)

— 3 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

Mme la présidente. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, la lettre suivante :

Paris, le 16 décembre 1981.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 89 du règlement de l'Assemblée, le Gouvernement apporte à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, les modifications suivantes :

Inscrire en deuxième point de l'ordre du jour du jeudi 17 décembre :

Suite à la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1981 (collectif agricole).

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

— 4 —

**NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION « AD HOC »
CHARGÉE D'EXAMINER LA DEMANDE DE LEVÉE
DE L'IMMUNITÉ PARLEMENTAIRE D'UN MEMBRE
DE L'ASSEMBLÉE**

Mme la présidente. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 25 du règlement, les candidatures aux quinze sièges de la commission « ad hoc », chargée d'examiner la demande de levée de l'immunité parlementaire d'un membre de l'Assemblée (n° 608) ont été affichées et publiées au *Journal officiel* de ce jour.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Labbé, Séguin, Noir, Lauriol, Goasduff, Mauger, Toubon, Jacques Godfrain, de Préaumont, Robert-André Vivien, Marette, Falala, Chaban-Delmas, Roger Fossé, Bergelin, Pinte, Tranchant, Hamelin, Lucien Richard, Goulet, Gissinger, François Fillon, Debré, Julia, Kaspereit, Robert Galley, Camille Petit, Lancien, Sauvaigo, Pons, Corrèze, Messmer, Chirac, Péricard, Narquin, Krieg, Wagner, Gascher, Jean Brianc, Daillet, Esdras, Adrien Durand, Lestas, Gilbert Gantier, Maujorian du Gassel, Mesmin, Claude Wolff, Albert Brochard, Dousset, Léotard, Delfosse, Clément et Jean Brocard.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour 1982 (n° 610, 617).

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

